

Plan de réouverture de la Direction des écoles provinciales et d'application 2020-2021

Plan de réouverture de la Direction des écoles provinciales et d'application 2020-2021

Table des matières

Introduction	3
Principes directeurs	3
Scénarios de prestation de services	4
Scénario ordinaire (journée scolaire normale, avec protocoles de santé et de sécurité renforcés)	5
Scénario adapté (avec protocoles de santé et de sécurité renforcés)	5
Scénario d'apprentissage à distance amélioré : exigences relatives à l'apprentissage à distance	6
Exigences minimales pour maintenir l'engagement des élèves pendant l'apprentissage à distance ..	7
Exigences minimales relatives à l'apprentissage synchrone	7
Accès à l'apprentissage à distance	9
Résidences	11
Services d'interprétation	14
Services consultatifs	15
Santé et sécurité	16
Protocoles de sécurité pour l'exécution des tâches	17
Culture saine	19
Espaces sains	19
Équipement de protection individuelle (ÉPI) et couvre-visages	25
Bâtiments sains	27
Protocoles de nettoyage	29
Politiques saines	30
Consignes d'urgence	35
Mesures d'adaptation pour les membres du personnel et les élèves	36
Fonds	37
Horaires sains	37
Transport	43
Réunions du conseil d'école et autres réunions de parents	45
Activités saines	45

Introduction

La Direction des écoles provinciales et d'application (DEPA) est au service d'une communauté aux besoins variés. Notre priorité est d'assurer la santé, la sécurité et le bien-être de ses membres qui apprennent et travaillent, et c'est ce qui a guidé nos efforts concertés en vue de préparer la réouverture des écoles, des bâtiments administratifs et des résidences pour l'année scolaire 2020-2021.

Afin d'assurer un retour sécuritaire à l'école pour les élèves, leur famille et leur personnel et de protéger leur santé, la DEPA se réunit depuis le début de la période de fermeture afin de composer avec l'environnement sans précédent dans lequel nous continuons d'assurer l'apprentissage des élèves. Au cours de l'élaboration du présent plan, nous avons consulté un grand nombre d'intervenants internes et externes, des comités mixtes sur la santé et la sécurité au travail, des partenaires syndicaux, des bureaux de santé publique, le ministère de la Santé, y compris le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) et des divisions et directions partenaires du ministère de l'Éducation.

À mesure que la situation évoluera, nous continuerons à examiner attentivement les détails de ce plan, nous mènerons des consultations et nous apporterons les adaptations nécessaires, en nous fondant sur les conseils des experts en santé publique et la collaboration de nos parties prenantes et soutiens extérieurs. À l'approche de la rentrée scolaire de septembre, la DEPA s'engage à communiquer les informations nécessaires en temps utile aux familles, aux élèves et au personnel.

En cas d'incompatibilité entre les directives et exigences contenues dans le présent document et les conseils des experts en santé publique (y compris les médecins-hygiénistes ou d'autres personnes ou organismes désignés, comme les bureaux de santé publique), les conseils des experts et responsables de la santé publique l'emporteront.

Principes directeurs

Lors d'une éclosion, il existe un risque d'exposition et de maladie, et ce risque ne peut être éliminé. Toutefois, nous pouvons faire ce que nous savons être efficace pour réduire ce risque. Nous sommes conscients que l'apprentissage sera différent cette année, et notre objectif est de nous assurer que nous réduisons le risque de transmission du virus tout en offrant à nos élèves une éducation de la meilleure qualité possible. Le présent plan propose une série de stratégies de contrôle pour la réduction des risques. Il s'appuie également sur la santé, la sécurité, un enseignement et un apprentissage de haute qualité et le bien-être, et il est fondé sur les principes directeurs suivants :

- 1. Priorité à la santé et à la sécurité** – Pour réduire le risque d'exposition, nos décisions et notre travail seront marqués par la prudence en matière de santé et de sécurité, car notre objectif commun est d'assurer la réduction des risques et des méfaits en prenant toutes les précautions raisonnables pour protéger la santé et la sécurité de notre personnel et de nos élèves. La DEPA suivra les directives des responsables de la santé publique, du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation.
- 2. Éducation de qualité** – Nous répondrons aux besoins particuliers des élèves et nous offrirons des programmes de qualité dans tous les scénarios de prestation de services afin de privilégier le

rendement et l'apprentissage des élèves tout en réduisant les risques, et de procurer un encadrement et un soutien qui permettront d'assurer leur santé mentale et leur bien-être.

3. **Stratégies multidimensionnelles** – Comme aucune mesure de contrôle ne permet à elle seule de limiter la propagation de la maladie, nous misons sur toutes les mesures possibles en mettant en œuvre simultanément de nombreuses interventions et stratégies.
4. **Partage des responsabilités** – Aucune entité n'est responsable à elle seule d'assurer la sécurité de tous. Chacun a son rôle vital à jouer et doit faire un effort supplémentaire dans le cadre d'une démarche collective. Il est essentiel que tous les membres du personnel et gestionnaires, intervenants, élèves, parents et tuteurs continuent de collaborer et de communiquer et dans l'ouverture et la confiance.
5. **Réduction des chaînes de transmission** – Il y a lieu de séparer les populations dans la mesure du possible afin d'éviter que les éclosions se répandent dans toute l'école (p. ex., en établissant des cohortes).
6. **Agilité et souplesse** – Les connaissances sur la COVID-19 sont dynamiques et les démarches à adopter pourraient changer en fonction leur évolution. Nous devons également être prêts à passer d'un scénario à un autre tout au long de l'année au besoin.
7. **Équité** – Les plans doivent assurer l'équité pour les élèves et le personnel, afin que nous puissions protéger leur santé et leur bien-être.
8. **Culture de travail et d'apprentissage positive** – Pour assurer notre résilience et la santé de tous, nous devons faire preuve d'optimisme et collaborer pour favoriser la santé mentale, le bien-être et un environnement d'apprentissage et de travail positif.

Scénarios de prestation de services

Le 30 juillet 2020, l'honorable Stephen Lecce, ministre de l'Éducation, a annoncé que les élèves de l'Ontario retourneraient à l'école en septembre, selon un mode de fonctionnement ordinaire avec des protocoles de santé et de sécurité renforcés. Le présent plan s'appuie sur le scénario ordinaire pour nos élèves de la maternelle à la 12^e année et plus. Soulignons qu'il décrit également le scénario adapté et le scénario de l'apprentissage à distance, au cas où il serait nécessaire d'adopter un de ces scénarios ou les deux selon la situation de la COVID-19 dans la région ou la province. Ces décisions sont prises par le ministère de l'Éducation en fonction de différents facteurs afin de réduire le risque (c.-à-d. le risque d'exposition).

Soulignons que pendant l'année scolaire 2020-2021, les parents ou tuteurs peuvent toujours choisir le modèle d'apprentissage entièrement à distance pour leur enfant, au lieu d'envoyer ce dernier à l'école. L'élève aurait alors une enseignante ou un enseignant dans une classe virtuelle, qui serait entièrement en ligne.

Scénario ordinaire (journée scolaire normale, avec protocoles de santé et de sécurité renforcés)

Palier élémentaire : Emploi du temps hebdomadaire normal, avec protocoles de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.

- Le couvre-visage (masque non médical) sera obligatoire pour les élèves de la 4^e à la 12^e année et encouragé pour les élèves de la maternelle à la 3^e année. Il devra être porté à l'intérieur, sauf lors de la pause du dîner.
- Les élèves pourront retirer leur masque dehors dans la mesure où la distanciation physique est maintenue, au moment de manger ou dans un endroit privé. Il est recommandé de prévoir des périodes sans masque dans l'horaire quotidien tant pour le personnel que pour les élèves (c.-à-d. des pauses à l'extérieur).
- Les élèves sont invités à apporter leur propre masque non médical et à s'exercer à porter un masque. La DEPA aura des masques à sa disposition au cas où un élève en aurait besoin.
- Le lavage et l'entretien des masques pourraient être intégrés dans l'horaire quotidien de l'école ou de la résidence, afin de faire en sorte que les masques soient nettoyés correctement et régulièrement.
- Les infirmières peuvent donner une formation sur l'importance, l'utilisation et le nettoyage des masques.
- Les élèves doivent demeurer au sein du même groupe d'élèves tout au long de la journée. Il n'est pas recommandé pour le moment de faire passer les élèves d'une classe à l'autre pour différentes matières.
- Un environnement d'apprentissage en ligne (plateforme Google) doit être prévu dans toutes les classes et utilisé tout au long de l'année.

Palier secondaire : Emploi du temps hebdomadaire modifié, avec protocoles de distanciation physique, d'hygiène et de nettoyage.

- Le couvre-visage (masque non médical) est obligatoire pour tous les élèves de la 9^e à la 12^e année ; il doit être porté à l'intérieur, sauf lors de la pause du dîner.
- Un environnement d'apprentissage en ligne (plateforme Google) doit être prévu dans toutes les classes et utilisé tout au long de l'année.
- Le personnel enseignant devrait créer et intégrer certains éléments de l'apprentissage en ligne dans un modèle ordinaire en utilisant la plateforme Google et d'autres outils numériques approuvés par la direction, afin de pouvoir passer sans difficulté au modèle d'enseignement à distance si le besoin s'en fait sentir. Ce modèle soutient également les élèves qui, de temps à autre, doivent alterner entre l'apprentissage à distance et en personne.

Scénario adapté (avec protocoles de santé et de sécurité renforcés)

Palier élémentaire

- Tous les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants recevront un minimum de 180 minutes d'enseignement synchrone en temps réel (en direct), et tous les élèves de la 1^{re} à la 8^e année recevront un minimum de 225 minutes d'enseignement synchrone.
- Le personnel doit fournir un enseignement à distance synchrone et asynchrone aux élèves en suivant l'horaire de la classe.

- Les élèves doivent également faire des activités personnelles et les devoirs que leur donne l'enseignante ou l'enseignant en classe lorsqu'ils font de l'apprentissage à la maison.
- Facteurs à envisager : Dans la mesure du possible, selon un modèle adaptatif, l'apprentissage synchrone devrait avoir lieu de manière à ce que les élèves qui doivent apprendre à la maison puissent communiquer avec les élèves qui sont en classe. Le personnel enseignant utilisera la plateforme Google et d'autres outils numériques approuvés pour offrir un enseignement à la fois synchrone et asynchrone. On pourra par exemple proposer des séances de réflexion, des activités de formation d'une communauté, un message de bienvenue, des réunions en classe, etc. Les élèves iront à l'école dans leur cohorte une semaine sur deux.

Palier secondaire

- Il est prévu que chaque jour d'école, tous les élèves se livrent à l'apprentissage synchrone pendant 60 minutes pour chaque période de classe de 75 minutes ou 225 minutes par jour pour un horaire de cours complet, selon le chiffre le plus élevé, si l'école adopte l'apprentissage adapté ou à distance au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- Des possibilités d'apprentissage synchrones et asynchrones sont nécessaires pour susciter l'intérêt des étudiants et leur offrir un enseignement et une évaluation personnalisés, et pour leur permettre d'accumuler des crédits.
- Les enseignants utiliseront la plateforme Google et d'autres outils numériques approuvés par la direction pour offrir un enseignement à la fois synchrone et asynchrone. Les élèves iront à l'école dans leur cohorte une semaine sur deux.

Scénario d'apprentissage à distance amélioré : exigences relatives à l'apprentissage à distance

Durant la fermeture complète ou partielle des écoles ou toute autre période d'apprentissage à distance, les élèves des écoles provinciales et d'application de l'Ontario sont encouragés à maintenir leur engagement dans leur apprentissage. Ces élèves devraient continuer d'avoir accès à leur communauté scolaire, à un réseau de soutien et à des expériences éducatives authentiques afin de continuer de progresser dans leur apprentissage.

Dans le contexte du présent *Plan de réouverture de la Direction des écoles provinciales et d'application 2020-2021* et conformément à la [Note Politique/Programmes n° 164 \(2020\) du ministère de l'Éducation](#), l'apprentissage « à distance », « synchrone » et « asynchrone » est défini de la façon suivante :

- **Apprentissage à distance** : Apprentissage dans lequel les cours sont donnés à distance et les élèves et le personnel enseignant ne sont pas dans une salle de classe conventionnelle. L'apprentissage à distance a lieu en période d'interruption prolongée de l'apprentissage en personne – par exemple, à la suite d'une pandémie ou d'une catastrophe naturelle. Les cours peuvent être synchrones ou asynchrones et peuvent être donnés en ligne au moyen d'un système de gestion de l'apprentissage (SGA) ou d'outils de vidéoconférence. Dans certains cas, il peut s'agir de courriels, de documents imprimés, de médias électroniques ou d'appels téléphoniques.
- **Apprentissage synchrone** : Apprentissage qui se déroule en temps réel. L'apprentissage synchrone implique l'utilisation de textes, de vidéos ou de la communication vocale d'une

manière qui permet au personnel enseignant et à d'autres membres de l'équipe de l'école ou du conseil scolaire d'enseigner aux élèves et d'établir avec eux un contact en temps réel. Il favorise le bien-être et le rendement scolaire de tous les élèves, y compris de ceux ayant des besoins particuliers, en offrant au personnel enseignant et aux élèves une façon interactive et engageante d'apprendre. Il aide l'enseignante ou l'enseignant à fournir une rétroaction immédiate aux élèves et permet aux élèves d'interagir.

- **Apprentissage asynchrone** : Apprentissage qui n'est pas offert en temps réel. Dans le cadre de l'apprentissage asynchrone, les élèves peuvent être appelés à regarder des leçons sur vidéo préenregistrées, à accomplir des tâches ou à participer à des groupes de discussion en ligne.

Exigences minimales pour maintenir l'engagement des élèves pendant l'apprentissage à distance

En période d'apprentissage à distance, les élèves et les parents doivent recevoir un horaire ou emploi du temps quotidien comptant 300 minutes d'occasions d'apprentissage et prévoyant une combinaison d'activités d'apprentissage synchrone et asynchrone. Les programmes doivent être fondés sur le curriculum complet de l'Ontario et prévoir des occasions d'enseignement dirigé, d'apprentissage en grand et en petit groupe, de suivis synchrones et de travail autonome asynchrone.

Il y aura du personnel pour d'autres mesures d'adaptation, les plans de transition et les programmes alternatifs (c.-à-d. les programmes alternatifs décrits dans le PEI de l'élève, les plans de soutien du comportement, etc.) requis. Ces soutiens doivent être inscrits dans le PEI en collaboration avec l'élève (si possible), ses parents ainsi que l'équipe de l'école ou de la résidence dans les trois scénarios scolaires : ordinaire, adapté et entièrement à distance.

Exigences minimales relatives à l'apprentissage synchrone

Dans une période d'apprentissage à distance durant laquelle ils sont à la maison **plus de trois jours au cours d'une semaine donnée**, les élèves doivent recevoir un apprentissage synchrone. Les exigences minimales relatives à l'apprentissage synchrone visent à s'assurer que les élèves bénéficient d'occasions d'apprentissage synchrone et asynchrone pendant 300 minutes par jour au palier élémentaire, de même qu'au palier secondaire pour les élèves ayant un horaire de cours complet.

Les périodes d'apprentissage synchrone prévues doivent être communiquées aux parents et aux élèves. Le personnel enseignant devrait utiliser son jugement professionnel afin d'offrir une certaine flexibilité aux élèves sur une base individuelle lorsque ces derniers ne sont pas en mesure de participer à l'apprentissage synchrone.

Voici pour chaque jour et en fonction de l'année d'études de l'élève, la période minimale pendant laquelle les élèves doivent obtenir un apprentissage synchrone selon leur horaire ou emploi du temps.

Palier élémentaire

Maternelle et jardin d'enfants – période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone* – 180 minutes

De la 1^{re} à la 3^e année – période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone* – 225 minutes

De la 4^e à la 8^e année – période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone* – 225 minutes

Palier secondaire

De la 9^e à la 12^e année – période minimale à consacrer chaque jour à l'apprentissage synchrone* - la durée la plus longue : 60 minutes pour chaque période de cours de 75 minutes** ou 225 minutes par jour pour un horaire de cours complet

* En plus de la période d'apprentissage asynchrone.

** La période d'apprentissage synchrone requise pour toute période autre qu'une période de 75 minutes doit être rajustée pour tenir compte de ce ratio.

Les périodes d'apprentissage synchrone indiquées ci-dessus peuvent être divisées en périodes plus courtes durant la journée d'école. Par exemple, un enfant de la maternelle ou du jardin d'enfants pourrait participer à un exercice de présentation de 10 minutes avec sa classe entière en début de journée, ainsi qu'à une combinaison de sessions pour la classe entière ou en petits groupes à différents moments de la journée, de même qu'à un exercice de clôture de 10 minutes en fin de journée avec la classe entière.

Autres directives

- Les adaptations, les attentes modifiées, un enseignement et un soutien différenciés et des programmes alternatifs continueront d'être fournis conformément au PEI de l'élève. Les écoles et familles continueront de collaborer afin de répondre aux besoins de chaque élève en matière d'éducation.
- La DEPA compte fournir un apprentissage synchrone à des groupes d'élèves petits et nombreux tous les jours, d'une manière semblable à l'enseignement en personne en classe.
- Lors de l'apprentissage synchrone, les élèves pourraient travailler de façon autonome et en petits groupes au sein d'une classe virtuelle; l'enseignante ou l'enseignant superviserait leur apprentissage et répondrait aux questions. Les exigences d'apprentissage synchrone font partie de la journée d'enseignement de 300 minutes durant laquelle le personnel enseignant reste à la disposition des élèves, comme énoncé dans la section précédente « Exigences minimales pour maintenir l'engagement des élèves pendant l'apprentissage à distance ».
- D'autres rencontres de groupe peuvent avoir lieu entre le personnel enseignant et les élèves, le cas échéant, pour répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.
- Dans la mesure du possible, l'apprentissage synchrone doit permettre aux élèves de communiquer entre eux et avec l'enseignante ou l'enseignant, afin de favoriser leur santé mentale et leur résilience. On pourra par exemple proposer des séances de réflexion, des activités de formation d'une communauté, un message de bienvenue, des réunions en classe, etc.
- Selon la NPP n° 164, les enseignantes ou enseignants devraient travailler sur les lieux d'une école ou d'une installation d'un conseil scolaire, lorsque possible, avec des accommodements raisonnables, s'il y a lieu. Si ce n'est pas possible, l'enseignante ou l'enseignant devrait maintenir une communication régulière avec la direction d'école.

Accès à l'apprentissage à distance

La DEPA collaborera avec les parents pour veiller à ce que tous les élèves aient accès à des appareils pour l'apprentissage à distance et à Internet pendant les périodes d'apprentissage à distance.

Rôles et responsabilités quant à l'apprentissage à distance

Direction des écoles provinciales et d'application

- Établir les politiques, procédures et protocoles conformément aux directives, politiques et orientations du ministère de l'Éducation s'appliquant aux conseils scolaires (modifiées au besoin pour les écoles de la DEPA) et aux exigences législatives pertinentes, compte tenu des droits et obligations des élèves, des parents, du personnel enseignant, des aides-enseignantes et aides-enseignants, des éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'autres membres du personnel de l'école aux fins de l'apprentissage à distance.
- Veiller à ce que les exigences de la NPP n° 164 soient respectées dès le début de l'année scolaire 2020-2021.
- Informer les élèves et les parents des exigences relatives à l'apprentissage à distance, y compris le processus d'exemption de l'apprentissage synchrone, et des attentes relatives à l'assiduité et à l'engagement des élèves.
- Communiquer le processus par lequel les parents informent l'école de toute difficulté que leur enfant pourrait éprouver dans le cadre de l'apprentissage à distance et leur proposer différentes mesures pour résoudre ces difficultés.
- Offrir un accès continu à des technologies d'assistance, y compris celles visées par la Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP), dans la mesure du possible, pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers qui font de l'apprentissage à distance. S'il est impossible d'offrir l'accès à des technologies d'assistance, le personnel enseignant doit collaborer avec les parents et les élèves pour trouver des solutions qui conviennent à chacun.
- S'assurer que le personnel enseignant des écoles provinciales et d'application suit les procédures établies de la DEPA en matière de sécurité en ligne, de protection de la vie privée et de cybersécurité.
- Approuver la plateforme d'apprentissage synchrone et fournir au personnel enseignant un ensemble de plateformes d'apprentissage synchrone standardisées pour s'assurer que les élèves ont une expérience d'apprentissage uniforme, et une formation sur ces plateformes. Celles-ci doivent permettre la communication en temps réel entre le personnel enseignant, les élèves et les parents pendant l'apprentissage à distance.
- Donner du soutien au personnel enseignant pour l'accès aux appareils et outils d'apprentissage à distance afin de permettre l'enseignement à distance et synchrone.
- Élaborer un processus de collecte régulière de données, et recueillir des données sur l'apprentissage à distance.
- Déterminer la façon dont les conseillères et conseillers en assiduité pourraient contribuer à favoriser davantage l'assiduité, l'engagement et le bien-être des élèves.

Directions d'école

- Participer à l'apprentissage à distance, et planifier d'affecter différentes enseignantes ou enseignants afin d'offrir les deux formes d'enseignement dans la mesure du possible.

- Veiller à ce que les registres de présence des élèves sont soumis et à ce que du personnel soit chargé de communiquer avec les parents en cas d'absence imprévue, conformément aux protocoles d'assiduité de l'école et du conseil scolaire.
- S'assurer que le personnel enseignant a accès à une série de produits, d'outils et de ressources technologiques appropriés pour appuyer la prestation de l'apprentissage à distance.

Parents

- S'il est impossible pour un élève de participer à une séance d'apprentissage synchrone (p. ex., s'il partage avec ses parents l'utilisation d'un appareil), les parents doivent en informer le personnel enseignant et collaborer avec lui pour trouver des solutions (p. ex., adapter le curriculum et l'évaluation) qui conviennent à l'élève.
- Collaborer avec la DEPA, le personnel enseignant et les directions d'école pour favoriser l'apprentissage, le développement et le bien-être de leurs enfants.
- Informer la DEPA et les directions d'école de toute difficulté à obtenir des appareils d'apprentissage à distance et de tout problème lié à la connectivité Internet.
- Pour modifier le nombre minimum de minutes d'apprentissage synchrone, en faire la demande par écrit à la direction de l'école.

Enseignantes et enseignants

- Superviser l'apprentissage et répondre aux questions.
- Élaborer et offrir un programme fondé sur le curriculum complet de l'Ontario et prévoir des occasions d'enseignement dirigé, d'apprentissage en grand et en petit groupe, de suivis synchrones et de travail autonome asynchrone.
- Être à la disposition des élèves à tout moment selon l'emploi du temps d'enseignement établi, comme si elles et ils étaient dans une salle de classe.
- Communiquer à la direction d'école, aux élèves et aux parents un horaire régulier de séances d'apprentissage synchrone qui répond aux exigences relatives à la durée minimum, dans le cadre de leur emploi du temps d'apprentissage à distance.
- S'il est impossible pour un élève de participer à une séance d'apprentissage synchrone (p. ex., s'il partage avec ses parents l'utilisation d'un appareil), les parents doivent en informer le personnel enseignant et collaborer avec lui pour trouver des solutions (p. ex., adapter le curriculum et l'évaluation) qui conviennent à l'élève.
- Accommoder les parents qui demandent une rencontre à l'aide de différents moyens (p. ex., téléphone, plateforme virtuelle) lorsqu'une rencontre en personne n'est pas possible.
- Offrir tous les jours à chaque élève des occasions de recevoir une rétroaction significative.
- La politique décrite dans *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, 2010* continue de s'appliquer pendant les périodes d'apprentissage à distance et l'enseignante ou l'enseignant devrait s'assurer qu'elle ou il utilise des évaluations de l'apprentissage, au service de l'apprentissage et en tant qu'apprentissage (y compris les évaluations diagnostiques, formatives et sommatives), au besoin.
- Offrir un soutien différencié à tous les élèves, y compris aux élèves ayant des besoins particuliers qui ont un plan d'enseignement individualisé (PEI).

Personnel clinique et autres membres du personnel professionnel et de soutien (p. ex., aides-enseignantes et aides-enseignants)

- Le personnel clinique et les autres membres du personnel professionnel et de soutien sont considérés comme étant des « éducateurs » et du « personnel » et font partie de l'équipe de soutien qui s'occupe des élèves en fonction de leurs besoins particuliers. Ils leur fournissent un soutien continu, tant en personne qu'à distance.

Résidences

- Afin de mieux protéger la santé et la sécurité des élèves et du personnel, et de nous adapter afin de pouvoir réussir dans le contexte de la COVID-19, la DEPA modifiera le programme de résidence; les élèves en résidence y passeront la nuit une semaine sur deux. Pendant la semaine où ils ne sont pas en résidence, ils feront de l'apprentissage à distance. Les parents et tuteurs qui sont en mesure de le faire peuvent également déposer les élèves à l'école tous les jours et repasser les prendre en fin de journée.
- Les stratégies de réduction des risques qui sont en place dans les écoles s'appliqueront également dans les résidences.

- **Distanciation physique**

- La distanciation physique doit être respectée en tout temps.
- Les déplacements dans les couloirs seront gérés par le personnel, afin d'éviter que les cohortes ne se mélangent ou entrent en contact avec d'autres membres du personnel ou élèves. Des affiches indiqueront le sens des déplacements.

- **Aires communes**

- Le nombre maximum de personnes pouvant occuper chaque pièce sera affiché. Les personnes se trouvant dans les aires communes doivent y respecter la distanciation physique.
- L'équipe de direction de la résidence dressera un horaire pour l'utilisation en alternance des aires communes, des aires d'activités, des aires de restauration, etc. afin que les cohortes d'élèves fréquentent ces aires à des moments différents.
- Les espaces de travail partagés doivent être nettoyés et désinfectés après usage, avant qu'une autre personne s'en serve (p. ex., télécommandes, téléphones, autres objets partagés).
- Le partage d'articles doit être évité, et les objets qui ne peuvent être désinfectés seront retirés ou réservés à l'usage d'un seul élève. Tout appareil partagé doit être nettoyé et désinfecté après chaque usage.
- Chaque élève aura dans sa chambre un contenant où ranger ses propres jouets, jeux et autres articles. Les articles personnels ne doivent pas être partagés.

- **Fours à micro-ondes**

- Il est interdit aux élèves de se servir des fours à micro-ondes dans les résidences, mais ils peuvent demander au personnel de réchauffer leurs plats.
- Le personnel qui utilise un four à micro-ondes à la demande des élèves doit le nettoyer après chaque usage.

- **Visites/visiteurs de la famille**
 - Les élèves en résidence pourront recevoir la visite de membres de leur famille. Les visites familiales doivent être autorisées à l'avance (par le gestionnaire de la résidence), et les visiteurs doivent respecter les exigences quant au dépistage et au port du masque établies à leur intention par la DEPA.
 - Les membres de la famille sont invités à visiter les élèves à l'extérieur ou à un autre endroit hors de l'établissement. Si c'est impossible, les visites peuvent avoir lieu dans le hall ou dans une autre aire commune de la résidence, mais les visiteurs ne doivent pas être autorisés à accéder aux chambres, car d'autres élèves pourraient s'y réunir après les heures d'école.
 - Afin de favoriser le respect des mesures de distanciation physique de la DEPA, il y a lieu de réduire au minimum le nombre de visiteurs; par souci d'équité, pour que tous les élèves en résidence puissent recevoir des visiteurs, le nombre de visiteurs et le nombre de visites devraient être limités.
 - Les parents et tuteurs doivent communiquer avec leur conseillère ou conseiller de résidence pour fixer l'heure de visite, de préférence au moins 24 heures à l'avance.
 - Le visiteur préautorisé de la famille doit communiquer à son arrivée à la résidence avec la conseillère ou le conseiller de soutien aux élèves (CSE). Un membre du personnel escortera l'élève jusqu'aux portes de l'entrée principale si un visiteur approuvé passe le prendre. Il confirmera l'identité du visiteur avant de lui confier l'élève. Au moment de déposer l'élève à la résidence après la visite, le visiteur doit téléphoner à la conseillère ou au conseiller de la résidence ou lui envoyer un texto pour faire savoir au CSE qu'il est de retour à l'école/à la résidence.
 - Le personnel de la résidence doit consigner ces visites à des fins de recherche des contacts.
- **Cohortes**
 - Les cohortes doivent demeurer ensemble et ne pas entrer en contact avec d'autres cohortes (modèle ordinaire : jusqu'à 50 contacts par cohorte). Les cohortes doivent correspondre aux classes dans la mesure du possible. Soulignons que le placement des élèves en résidence repose sur plusieurs facteurs.
 - Dans la mesure du possible, les membres du personnel sont affectés à une seule cohorte de résidents par quart de travail.
 - Prévoir l'utilisation en alternance des aires communes et fixer un nombre maximum de personnes pouvant occuper ces aires afin d'assurer la distanciation physique. Nettoyer et désinfecter les aires communes selon les consignes quotidiennes, en accordant une attention particulière aux points de contact.
- **Masque**
 - Les élèves de la 4^e à la 12^e année + en résidence doivent porter un masque non médical (couvre-visage), à moins qu'ils ne soient seuls dans leur chambre, dehors ou en train de manger.
 - Les élèves de la maternelle à la 3^e année en résidence sont encouragés à porter un masque non médical, mais ne sont pas tenus de le faire.
 - Le personnel de la DEPA prendra en considération toute demande raisonnable de dérogation aux exigences relatives aux masques.
- **Repas**
 - Le déjeuner se prend dans la résidence, en maintenant la distanciation physique (aliments pour emporter; pas de préparation collective de repas). Les élèves des écoles d'application prendront le souper à la résidence. Les élèves d'une école d'application inscrits à un

programme de jour prolongé prennent le souper à un endroit prévu de l'école, en tenant compte de la distanciation physique. À la WRMS et dans les écoles pour élèves sourds, le souper se prend à la résidence.

- Des membres du personnel de la résidence passeront prendre les soupers et les livreront aux cohortes d'élèves à une heure précise. Les repas seront livrés à des heures décalées, et il y aura le plus possible de distanciation physique entre les élèves. Dans la mesure du possible, les élèves seront orientés dans la même direction. Les aliments, contenants de condiments, couverts et ustensiles ne seront pas partagés.
- Les repas pris en commun seront suspendus, à moins qu'il ne soit possible de respecter la distanciation physique.

- **Hébergement**

- Il y aura un seul élève par chambre. Des frères ou sœurs du même ménage peuvent partager la même chambre. Dans certains cas, un élève peut partager sa chambre avec un autre élève, et chacun occupera la chambre en alternance, une semaine sur deux. Le nettoyage en profondeur des chambres de la résidence aura lieu le vendredi.
- En résidence, les chambres des élèves serviront de salles d'isolement au besoin. La DEPA déterminera en collaboration avec le bureau de santé publique local les mesures à prendre et les cohortes à établir en cas d'éclosion.
- Chaque élève en isolement aura sa propre salle de bains privée.
- Les élèves en isolement pourraient faire l'objet d'un contrôle électronique (p. ex., interphone bébé, avec l'autorisation des parents ou tuteurs) s'il n'y a pas dans la porte de fenêtre permettant de voir clairement l'élève).
- Des dispositions seront prises pour que les élèves puissent demander de l'aide au besoin lorsqu'ils sont isolés dans leur chambre.
- Il est impossible de garantir que l'élève occupera la même chambre pendant toute l'année scolaire. Les chambres seront nettoyées toutes les semaines après le départ des élèves pour la semaine.
- L'accès aux aires communes non essentielles sera interdit. Tout l'équipement non essentiel ou difficile à nettoyer ou à désinfecter doit également être retiré des aires communes.
- Le gestionnaire de la résidence doit déterminer la porte à emprunter pour entrer dans chaque résidence.
- L'élève et deux membres adultes de sa famille seront autorisés à entrer dans l'immeuble et à y demeurer pendant environ une heure à la date et à l'heure prévues pour l'emménagement. L'arrivée des élèves sera échelonnée tout au long de la semaine. Cette règle ne s'applique pas aux élèves qui empruntent les transports scolaires ordinaires pour se rendre à la résidence en vue de leur emménagement. Les membres de la famille doivent porter un masque médical. L'emménagement sera reporté si l'élève ou un membre de sa famille a des symptômes.
- Les élèves sont invités à limiter le nombre d'articles qu'ils apportent en résidence pour que les chambres restent en ordre et faciliter leur nettoyage en profondeur.
- Dans la résidence, les fenêtres seront laissées ouvertes dans la mesure du possible pour assurer une meilleure ventilation.
- Les élèves se verront attribuer une salle de bain et une douche. Les salles de bain peuvent être partagées, mais elles ne peuvent pas être utilisées par plusieurs élèves à la fois. Lorsque des élèves partagent une salle de bain, un horaire devra être établi pour les douches, afin qu'un élève prenne une douche le matin et l'autre le soir et que la douche soit nettoyée durant la journée alors que les élèves sont à l'école.

- Dans la mesure du possible, les élèves doivent apporter leur literie et leurs vêtements chez eux toutes les semaines pour la lessive. Sinon, la literie et les serviettes seront lavées à la résidence.
- Les activités nécessitant un contact étroit seront suspendues.
- Il n'y aura pas de sorties de groupe en milieu communautaire.

Communication avec les parents et tuteurs

- Le gestionnaire de la résidence enverra des communications générales aux parents et leur fournira des mises à jour régulières sur les protocoles de santé et de sécurité.
- Au besoin, des appels ou des vidéoconférences pourront avoir lieu avec les élèves et les parents ou tuteurs si de nouveaux renseignements doivent être communiqués.
- Le personnel tiendra des séances virtuelles avec sa cohorte d'élèves qui feront de l'apprentissage à domicile.

Personnes à joindre en cas d'urgence

- La DEPA demandera aux familles, au moment de l'inscription à l'école et à la résidence, de fournir le nom et les coordonnées de trois personnes à joindre en tout temps en cas d'urgence et qui seront en mesure de passer prendre l'élève s'il éprouve des symptômes de la COVID-19.

La DEPA dépend de l'entière collaboration de toute la communauté scolaire, y compris les parents et tuteurs, pour composer avec la situation de santé publique attribuable à la COVID-19. Afin de prévenir ou de limiter la propagation dans la communauté scolaire du virus qui cause la COVID-19, les parents, les tuteurs ou les personnes à joindre en cas d'urgence, selon le cas, devront passer prendre sur demande dans les plus brefs délais les élèves qui présentent des symptômes de COVID-19, car la DEPA ne pourra les ramener à la maison dans un tel cas. Les élèves symptomatiques devront être conduits dans un véhicule privé.

Salles d'isolement en résidence

- Un élève qui doit être en isolement dans la résidence s'isolera dans sa chambre, et une salle de bain privée doit être mise à sa disposition.
- Les premières nécessités comme des aliments, de l'eau, des médicaments, etc. doivent être fournies à l'élève qui s'isole dans sa chambre.
- Si l'élève a un camarade de chambre, ce dernier doit recevoir sa propre chambre d'isolement et sa propre salle de bain privée.

Services d'interprétation

Les services d'interprétation seront fournis jusqu'à nouvel ordre à distance, par vidéo. La sécurité du personnel et des élèves est primordiale, et les services d'interprétation ordinaires en personne sont de courte durée, et sont donc contraires aux attentes relatives au maintien des cohortes.

Le personnel étant tenu de porter un masque médical à l'intérieur, une communication visuelle claire est impossible, alors qu'il s'agit là de la principale fonction des interprètes gestuels. L'interprétation à distance permet une communication sans contrainte et sans masque, et il y a lieu d'y recourir avant de demander une interprétation en personne à titre exceptionnel. La nécessité de se trouver à proximité, de se déplacer entre les affectations et d'avoir des interactions en personne, et la tentation de retirer de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour faciliter la communication, font en sorte que les

interprètes et les élèves ou membres du personnel qui sont sourds et malentendants courent un risque accru de contracter le virus.

Une seule exception sera accordée, dans le cas où un interprète est requis dans une classe et reste dans cette unique cohorte. Le même protocole de sécurité sera suivi dans ces situations : l'interprète sera tenu de porter un masque médical, de garder ses distances et de voir son nom inscrit sur la liste de recherche des contacts de la classe.

Comme il a déjà été précisé, toutes les réunions du personnel devront avoir lieu en ligne, et il est donc possible de demander les services d'interprètes selon la procédure normale.

Pour toute question, s'adresser à Tammy Care, chef des services d'interprétation, à tammy.care@ontario.ca.

Services consultatifs

Jusqu'à nouvel ordre, les services consultatifs continueront d'être fournis à distance par le biais de séances synchrones. À une date ultérieure, les centres de jeu et d'apprentissage seront les premiers à reprendre leurs services en personne. Ces centres se trouvent actuellement dans les bâtiments scolaires, et aucun visiteur supplémentaire n'y sera autorisé. La sécurité du personnel, des élèves et des familles est primordiale, et la prestation de services en personne nécessite un environnement et de l'ÉPI qui répondent aux exigences en matière de santé et de sécurité. Les consultations avec les conseils scolaires se feront aussi par vidéo, conformément à la stratégie des cohortes adoptée dans les écoles. De concert avec nos partenaires communautaires, nous trouverons dans la région des locaux où nous pourrions ultérieurement fournir du soutien en personne aux familles. Le même protocole de sécurité sera suivi dans ces situations : l'enseignante ou l'enseignant sera tenu de porter un masque médical, de garder ses distances et de voir son nom inscrit sur la liste de recherche des contacts du local en question.

Comme le personnel doit porter un masque médical à l'intérieur, la communication visuelle est entravée, ce qui nuit à l'utilisation du langage gestuel. La prestation à distance permet une communication sans contrainte et sans masque. Si l'enfant ne peut communiquer par vidéo synchrone, on tentera de passer à un modèle de soutien par les parents; lors de la communication vidéo, on encadrera les parents et on leur montrera les compétences requises pour enseigner à l'enfant. La nécessité de se trouver à proximité, de se déplacer entre les affectations et d'avoir des interactions en personne, et la tentation de retirer de l'équipement de protection individuelle pour faciliter la communication, font en sorte que l'enseignante ou l'enseignant ainsi que l'élève sourd ou malentendant et les membres de sa famille, de même que les membres du personnel du conseil scolaire, courent un risque accru de contracter le virus. Comme il a déjà été précisé, toutes les réunions du personnel devront avoir lieu en ligne.

Les services consultatifs de la DEPA continueront d'effectuer, pour les conseils scolaires de district, des évaluations particulières d'élèves sourds, malentendants, aveugles, ayant une déficience visuelle ou sourds et aveugles. Si cela n'est pas possible par communication vidéo, la priorité sera accordée à ces élèves après la reprise des évaluations en personne.

Pour toute question, s'adresser à la directrice ou au directeur des services consultatifs :

- Pour les élèves sourds ou malentendants : Julia.robinson@ontario.ca

- Pour les élèves sourds et aveugles, aveugles ou qui ont une déficience visuelle : Dan.Maggiacomo@ontario.ca

Services de santé mentale et d'orthophonie

Les services cliniques des travailleurs sociaux, orthophonistes, psychologues et psychiatres continueront d'être fournis à distance à moins que leur présence en personne soit requise. Ainsi, il y aura moins de gens sur le campus, et les déplacements au sein du campus seront réduits. De plus, les élèves seront moins exposés aux membres du personnel qui rencontrent d'autres élèves, et n'auront pas à se rendre dans des locaux qui ont été occupés par d'autres élèves pendant une longue période. Dans le cas des élèves qui, à cause de leurs besoins sur le plan clinique, nécessitent des services en personne (p. ex., thérapie par le jeu, thérapie par l'art, tests psychologiques), ces services pourront leur être fournis dans le respect des protocoles de santé et de sécurité.

Santé et sécurité

La DEPA adopte une approche multidimensionnelle en recourant à différentes mesures de protection associées à la hiérarchie des contrôles. Il pourrait être nécessaire d'adapter les horaires et les périodes en classe, entre autres, afin de pouvoir appliquer les protocoles renforcés de santé et de sécurité tout au long de la journée et lors des périodes de transition. Dans les horaires et les procédures de nos écoles et résidences, nous accordons la priorité à la distanciation physique, de sorte que nous évitons, dans la mesure du possible, les files et le regroupement de nombreuses personnes au même endroit. Tous les membres du personnel, élèves et visiteurs doivent respecter les mesures de distanciation physique en place dans toutes les écoles et résidences de la DEPA. Nous envisageons également d'améliorer la ventilation/la circulation d'air en ouvrant les fenêtres et en travaillant/apprenant dehors dans la mesure du possible. Ainsi, nous demandons aux élèves d'arriver à l'école prêts à apprendre dehors (c.-à-d. avec un chapeau approprié, une lotion solaire, etc.).

Hiérarchie des contrôles (1 est le niveau le plus strict)

Les niveaux dans la hiérarchie des contrôles sont présentés dans l'ordre des plus efficaces aux moins efficaces :

1. Élimination

Éliminer complètement le risque – *exemple : fermer des emplacements et rester chez soi.*

2. Substitution

Remplacer une substance dangereuse par quelque chose de moins dangereux (p. ex., remplacer un produit chimique par un autre). Dans le cas d'une maladie infectieuse comme la COVID-19, la substitution n'est pas possible.

3. Contrôles techniques

Apporter des changements physiques dans le lieu de travail afin d'éloigner les travailleurs du danger ou favoriser la distanciation physique, la désinfection et l'hygiène. Il est possible, par exemple, d'installer des barrières de plexiglas.

4. Contrôles administratifs

Apporter des changements dans la façon dont les personnes travaillent et interagissent, au moyen de politiques, de procédures, de formation et de signalisation, par exemple :

- créer des politiques limitant le nombre de personnes occupant un espace;
- échelonner les quarts de travail et les pauses;
- mettre en place de nouveaux protocoles de nettoyage et de désinfection;

- offrir une formation sur la bonne technique de lavage des mains.

5. ÉPI

Il s'agit de l'équipement et des vêtements que porte un travailleur pour réduire l'exposition aux dangers et prévenir la maladie et l'infection. L'ÉPI sert à protéger le porteur et peut comprendre des articles tels que des masques chirurgicaux/d'intervention et un dispositif de protection oculaire.

***Dans les écoles, résidences et lieux de travail ouverts lors d'une pandémie, l'élimination ou la substitution ne sont pas possibles dans le cas d'un virus.**

En règle générale, plus l'exposition est intense, fréquente ou longue, plus le risque qu'elle présente est élevé. L'exposition comporte donc trois caractéristiques : intensité, fréquence et durée. Dans le cas de la COVID-19, il est possible de réduire le risque de maladie au moyen d'interventions visant à minimiser l'une de ces caractéristiques ou les trois :

- Il est possible de minimiser l'**intensité** de l'exposition en respectant la distanciation physique, en pratiquant une bonne hygiène des mains, en observant l'étiquette respiratoire (c.-à-d. en se couvrant le nez et la bouche quand on tousse ou éternue) et en portant le masque pour effectuer un contrôle à la source.
- Il est possible de minimiser la **fréquence** d'exposition en se trouvant moins souvent à proximité de personnes qui pourraient être infectées.
- Il est possible de minimiser la **durée** de l'exposition en passant moins de temps, surtout à l'intérieur, à proximité d'autrui.

Protocoles de sécurité pour l'exécution des tâches

Distanciation physique

Les experts de la santé publique continuent d'affirmer que la distanciation physique est une **pratique de sécurité essentielle à adopter partout**. Tous les membres du personnel, élèves et travailleurs doivent pratiquer la distanciation physique en tout temps, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il faut assurer une distanciation physique maximale entre soi et autrui en tout temps. (Des exceptions sont possibles, mais uniquement pour répondre aux besoins particuliers d'un élève, auquel cas un ÉPI approprié sera requis.)

Exigences relatives aux masques

Élèves

Tous les élèves de la 4^e à la 12^e année de la DEPA sont tenus de porter un couvre-visage (masque non médical ou en tissu) à l'intérieur, lorsqu'ils sont :

- à l'école, y compris dans toutes les aires communes, dans les couloirs et en classe;
- dans les aires communes et dans les chambres/aires partagées des résidences;
- dans les véhicules de transport de la DEPA ou obtenus par la DEPA (p. ex., à bord des autobus).

Les élèves de la DEPA de la maternelle à la 3^e année sont encouragés à porter un couvre-visage à l'intérieur et dans les véhicules de transport de la DEPA ou obtenus par la DEPA, mais cela n'est pas obligatoire.

Membres du personnel (y compris les enseignantes et enseignants itinérants et les employés occasionnels)

Les membres du personnel de la DEPA doivent porter un masque médical (chirurgical/d'intervention).

Certains membres du personnel de la DEPA fournissent des soins directs aux élèves (p. ex., en les aidant à se nourrir, à se laver, à se retourner, à se changer, etc.) et assurent la gestion du comportement et la réorientation physique dans des situations où il est impossible d'assurer la distanciation physique. Ils doivent alors déterminer s'il y a lieu de porter un équipement de protection individuel (ÉPI) en plus du masque, selon la nature de l'interaction planifiée ou prévue avec un élève, compte tenu des plans individualisés de soins/de soutien du comportement.

La DEPA fournira des masques chirurgicaux/d'intervention et des dispositifs de protection oculaire, ainsi que d'autres formes d'ÉPI au besoin, à tous les enseignants et enseignantes et aux autres membres du personnel.

Visiteurs

Tous les visiteurs essentiels et familiaux à une école ou résidence de la DEPA doivent porter un masque médical (chirurgical/d'intervention).

Des exceptions raisonnables à cette exigence peuvent être accordées aux visiteurs familiaux.

L'école ou la résidence fournira un masque chirurgical/d'intervention aux visiteurs qui n'en apportent pas.

Suivre les mesures de sécurité

Le personnel doit effectuer uniquement les tâches qui lui ont été confiées, en suivant toutes les mesures de sécurité mentionnées dans le présent protocole et en portant l'ÉPI fourni à cette fin. Les gants et le masque, le cas échéant, doivent être remplacés aussi souvent que nécessaire, ou lorsqu'ils sont souillés ou déchirés.

Pratiquer l'étiquette respiratoire

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, et jeter le mouchoir à la poubelle se trouvant dans la même pièce. Se laver les mains ou utiliser un désinfectant pour les mains tout de suite après.

Éviter de se toucher le visage (yeux, nez ou bouche)

Éviter de se toucher le visage, même quand on porte des gants. Bien se laver les mains tout de suite après avoir retiré ses gants.

Hygiène des mains

Une hygiène des mains appropriée constitue l'une des stratégies de protection les plus importantes. Les infirmières seront prêtes à donner une formation aux élèves à ce sujet, y compris sur l'utilisation de désinfectants pour les mains à base d'alcool. Afin de renforcer cette procédure, il pourrait y avoir des pauses à des moments appropriés de la journée d'école où les élèves se lavent les mains.

Préoccupations en matière de sécurité

En cas de préoccupations en matière de sécurité dans le cadre de son travail, s'adresser à son superviseur ou chef de service.

Stratégies multidimensionnelles de réduction des risques de la DEPA

Culture saine

Espaces sains et bâtiments sains

Politiques saines, activités saines et horaires sains

Apprentissage sain

La protection de la santé et de la sécurité favorise une culture saine et un apprentissage sain

Culture saine

Une culture saine revêt une importance fondamentale pour la santé personnelle et communautaire, le bien-être et la capacité à apprendre. Nous nous familiarisons avec de nouvelles façons de faire les choses, et il faudra parfois changer de cap. Notre culture doit être saine afin que nous puissions continuer de nous adapter et relever ensemble de nouveaux défis avec optimisme, résilience et esprit d'équipe. Travailler et apprendre dans une culture saine contribue à garder chacun de nous en santé. Une culture saine s'appuie sur le travail d'équipe et la confiance. Voici les attitudes que nous nous engageons à adopter afin d'assurer une culture saine à la DEPA :

Culture saine : attitudes permettant de réduire les risques

- Être positif et ouvert au changement, novateur, optimiste, coopératif et souple.
- Encourager chacun à faire part sans crainte de ses idées.
- Expliquer ou découvrir ce qui s'est passé, sans rejeter le blâme sur personne.
- Quand on relève des problèmes, proposer des solutions possibles.
- Croire que chacun a les meilleures intentions.
- S'entraider pour faire de son mieux : s'encourager et s'entourer de personnes qui incitent à faire de son mieux.
- Avoir des attentes élevées et claires et aider autrui à y répondre (p. ex., par une rétroaction descriptive).
- Prendre le temps de souligner l'apport de ceux et celles qui ont apporté des changements positifs.

Espaces sains

Dans les salles de classe, le personnel enseignant et les élèves peuvent prévenir la propagation de la COVID-19 en se lavant les mains, en respectant la distanciation physique, en éloignant les groupes le plus possible les uns des autres, en établissant des cohortes, en exigeant que les enseignantes et enseignants portent de l'ÉPI ou qu'eux et les élèves portent un couvre-visage et en évitant de partager des articles. Ensemble, ces gestes réduisent le risque d'exposition par contact étroit, par transmission aérienne sur une plus grande distance et par l'entremise de fomites (c.-à-d. d'objets qui sont

susceptibles d'être contaminés par le virus, comme les vêtements, les couverts et les meubles). Chaque stratégie complète les autres afin de réduire le risque global de transmission.

Dans le cadre d'une stratégie multidimensionnelle qui comprend la distanciation physique et d'autres mesures de contrôle, les couvre-visages constituent un moyen efficace de réduire la transmission par des personnes qui sont infectées même si elles ne ressentent aucun symptôme. Portés correctement, les masques peuvent limiter la propagation des gouttelettes respiratoires projetées lorsqu'une personne respire, parle, tousse ou éternue. C'est ce qu'on appelle le « contrôle à la source ». Soulignons que les écrans faciaux sont, à eux seuls, moins efficaces pour le contrôle à la source, particulièrement dans le cas des aérosols que l'on produit en parlant, en éternuant et en toussant, parce qu'ils sont à une certaine distance du visage. Cependant, il est préférable pour une personne qui ne peut porter de couvre-visage d'utiliser un écran facial au lieu de rien du tout.

La distanciation physique a pour but de prévenir la transmission du virus entre élèves qui occupent la même classe; les cohortes, quant à elles, visent à réduire le risque qu'une infection provoque une éclosion généralisée dans l'école. Ainsi, les élèves d'une classe forment une cohorte qui se tient à distance des élèves d'autres classes, de sorte qu'on ne retrouve pas plus d'une cohorte au même endroit (p. ex., salle de classe, cafétéria, terrain de jeux) en même temps.

Espaces sains : stratégies de réduction des risques

- Le personnel et les visiteurs portent un masque médical (et de l'ÉPI supplémentaire au besoin).
- Les élèves de la 4^e à la 12^e année + portent un masque non médical.
- Respect des exigences relatives au dépistage.
- Lavage fréquent des mains.
- Respect de la distanciation physique pour protéger les particuliers.
- Formation de cohortes pour freiner les chaînes de transmission.
- Désinfection des objets entre les utilisateurs.

Distanciation physique

- La distanciation physique doit être respectée dans la mesure du possible entre élèves, entre élèves et membres du personnel et entre membres du personnel.
- Les écoles sont encouragées à affecter les groupes nombreux à de grandes salles et à utiliser tous les locaux disponibles à l'école, y compris les gymnases et bibliothèques. La direction de l'école et le gestionnaire de la résidence peuvent utiliser comme salles de classe temporaires d'autres grands locaux de l'école (p. ex., bibliothèque, gymnase, etc.).
- Il y a lieu de se saluer autrement qu'en se donnant une accolade ou la main ou en se frappant les mains (« high fives »).

Distanciation entre groupes et cohortes

- Assurer dans toute la mesure du possible l'intégrité et la séparation des groupes :
 - Les classes en cohorte restent ensemble et un membre du personnel y est affecté, dans la mesure du possible. Les récréations, le dîner et les visites aux toilettes pourraient être échelonnés pour favoriser le maintien des cohortes. Les enseignantes et enseignants spécialisés, comme ceux de français, pourront toujours aller en classe afin de fournir un programme complet aux élèves, dans la mesure où les cohortes peuvent être maintenues. Les élèves pourront aussi quitter leur salle de classe pour recevoir du soutien supplémentaire, mais les contacts directs et indirects devraient être limités à 50 pour les élèves de l'élémentaire et à 100 pour les élèves du secondaire.

- Les écoles doivent tenir un registre des classes, y compris un plan d'attribution des places, et des cohortes pour les autobus, et le mettre à la disposition des autorités de santé publique au besoin à des fins de recherche des contacts.
- Limiter les déplacements des élèves entre les classes.
- Éviter les groupes nombreux et les rassemblements, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école (p. ex., assemblées, concerts, danses). Des activités virtuelles devraient remplacer les rassemblements en personne.
- Choisir des plans de leçon et des activités qui limitent les contacts entre élèves.
- Fournir aux élèves leurs propres fournitures dans la mesure du possible. Les écoles devraient établir des protocoles pour le rangement et la distribution de fournitures et documents destinés aux élèves. Les enseignantes et enseignants devraient montrer à leurs élèves comment accéder à leur matériel quand ils en ont besoin.

Dépistage

Personnel, élèves et visiteurs

- Avant d'entrer dans une école ou une résidence de la DEPA, tous les membres du personnel devront se soumettre à un dépistage actif (c.-à-d. répondre à des questions sur leurs symptômes, leurs déplacements et leurs contacts avec autrui).
- Pour effectuer ce dépistage actif, le personnel de la DEPA utilisera un questionnaire normalisé.
- Les parents doivent soumettre à un dépistage les élèves de moins de 16 ans qui ne sont pas en résidence avant leur départ pour l'école. Ils peuvent se servir à cette fin de [l'auto-évaluation pour la COVID-19](#) du ministère de la Santé. Les élèves de 16 ans et plus doivent faire la même auto-évaluation.
- Les élèves de moins de 16 ans qui vivent en résidence seront soumis à un dépistage de la part du personnel de la résidence ou de l'école avant d'aller en classe. Les élèves de 16 ans ou plus qui ont besoin de l'aide du personnel pour effectuer le dépistage pourront l'obtenir.
- Les membres du personnel et les élèves qui éprouvent des symptômes qui sont nouveaux ou s'aggravent et qui sont associés à la COVID-19 ne doivent pas aller à l'école; ils doivent consulter un médecin au besoin, et notamment se faire tester à un centre d'évaluation.
- Les membres du personnel et les élèves qui se sentent malades doivent rester à la maison en attendant le résultat de leur test.
- La personne symptomatique qui a un test positif pour la COVID-19 doit continuer de s'isoler à la maison et suivre les directives du bureau de santé publique.
- Les visiteurs seront également assujettis aux exigences de la DEPA en matière de dépistage.

Sensibilisation

- L'administration de l'école doit veiller à ce que les membres du personnel sachent qu'ils ont l'obligation de déterminer tous les jours, tout au long de la journée, s'ils ont des symptômes de rhume, de grippe, de COVID-19 ou d'autres maladies respiratoires infectieuses avant d'entrer dans l'école.
- L'administration de l'école doit :
 - communiquer clairement aux parents et tuteurs leur obligation d'évaluer leurs enfants (de moins de 16 ans) tous les jours avant de les envoyer à l'école. Des copies papier pourraient devoir être fournies aux écoles pour les familles qui n'ont pas accès aux outils et questions de dépistage en ligne;

- élaborer des procédures en vue de renvoyer à la maison dans les plus brefs délais les élèves et les membres du personnel qui tombent malades à l'école.

Affiches

- Les affiches suivantes seront installées dans chaque école, résidence et immeuble administratif de la DEPA et, dans les cas pertinents, seront colorées et prendront la forme de pictogrammes :
 - Affiches sur la distanciation physique, l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, indicateurs directionnels/de sens unique, affiches précisant les exigences relatives à l'accès et affiches montrant le nombre maximum de personnes pouvant se trouver dans les aires communes.
 - Autre signalisation que peut exiger le bureau de santé publique.
 - Des affiches devraient être installées aux entrées de l'école afin de rappeler les exigences de dépistage aux élèves, aux membres du personnel, aux parents/tuteurs/personnes ayant la garde des élèves et aux visiteurs essentiels.

[Ressources publiques sur la COVID-19](#)

Aménagement des salles de classe et des aires et locaux communs

- Pour préparer ces pièces, les articles que les concierges ne peuvent nettoyer ou désinfecter, y compris les surfaces souples et les petits tapis, seront retirés ou rangés dans un placard hors de la portée des élèves. Les autres articles que les concierges ne peuvent nettoyer seront entretenus par le membre du personnel qui occupe l'aire commune.
- Tous les meubles inutiles doivent être retirés afin qu'il y ait plus de place pour permettre la distanciation physique. Dans la mesure du possible, les meubles devraient être lavables (au désinfectant).
- Le nettoyage plus fréquent des surfaces fréquemment touchées et des tapis fixes sera intégré dans les protocoles de nettoyage renforcés.
- Les élèves seront invités à laisser à la maison tout objet personnel superflu et à tenir leur pupitre propre et en ordre aux fins du nettoyage et de la désinfection.
- Les membres du personnel seront tenus de tenir leur bureau/aire personnelle en ordre pour permettre le nettoyage et la désinfection quotidiens. Ils devraient conserver au travail le moins possible d'objets personnels, afin d'éviter le désordre et de limiter le nombre d'objets à nettoyer.
- L'utilisation des ordinateurs de la classe, à l'exception de ceux qui ont été confiés à des élèves en particulier, doit être limitée. Ces ordinateurs doivent être nettoyés après usage.
- Les membres du personnel devront aménager les places pour les élèves. Les pupitres doivent être orientés dans la même direction et être espacés le plus possible. Il doit y avoir assez d'espace entre eux pour que l'enseignante ou l'enseignant ou d'autres personnes puissent passer, tout en restant à distance. Comme cela pourrait être difficile dans nos écoles pour les élèves sourds, où les élèves doivent pouvoir se voir, il faudra prévoir un aménagement permettant de minimiser le temps que les élèves passent face à face, car cela fait augmenter le risque de transmission. Dans les écoles d'application et les salles de classe qui utilisent des tables de lecture, la même procédure que celle s'appliquant aux écoles pour les élèves sourds devra être suivie. Le personnel veillera à ce que les places réservées aux élèves où il y a des tables de collaboration sont conformes dans toute la mesure du possible aux exigences de distanciation.

Jouets et matériel concret

- Dans la mesure du possible, les élèves et les membres du personnel ne devraient pas partager de fournitures; ils devraient avoir les leurs. S'il est nécessaire de le faire, il faut en partager le moins possible et limiter le nombre d'élèves qui les utilisent. Assurer le nettoyage fréquent des fournitures (p. ex., après chaque usage) ou l'hygiène des mains. Il est préférable de ne pas apporter à l'école d'objets qui ne peuvent être nettoyés ou désinfectés facilement. Les fournitures et les ressources avec lesquelles les élèves entrent en contact pendant la journée seront limitées, et toutes les ressources partagées devront être nettoyées et désinfectées après chaque usage. Cette règle s'applique aux jouets, au matériel concret, etc. Chaque élève devrait avoir son propre contenant, et les enseignantes, enseignants, conseillères et conseillers détermineront comment entreposer et distribuer les fournitures. Les élèves ne doivent pas partager leurs crayons et autres objets.
- Seuls des articles faciles à désinfecter seront utilisés.
- Les peluches seront interdites dans les écoles et résidences car elles ne peuvent pas être désinfectées adéquatement.
- Dans les écoles et résidences, il faudra localiser des pièces ou endroits inutilisés pour entreposer les meubles et les fournitures achetés par la DEPA qui ont été retirés des salles de classe temporairement.

Photocopie, salles réservées au personnel, réunions

- Il est généralement déconseillé d'utiliser les pièces où travaillent les enseignants ou enseignants ou d'autres membres du personnel. S'il faut utiliser les salles réservées au personnel, il faut les réaménager pour permettre la distanciation physique.
- Les tables, réfrigérateurs et fours à micro-ondes des salles du personnel et cuisinettes sont réservés au personnel; ils devraient être espacés et nettoyés après chaque usage.
- Les membres du personnel doivent se laver les mains avant et après avoir utilisé du matériel, des appareils et d'autres objets partagés. Le matériel doit également être essuyé avec un désinfectant approuvé. Il devrait y avoir du désinfectant pour les mains dans toutes ces pièces.
- Une seule personne à la fois devrait utiliser une salle de photocopie ou de travail, et l'utilisateur doit nettoyer les parties de l'appareil qui sont fréquemment touchées après chaque usage. Une pellicule plastique à enlever après usage pourrait être déposée sur le panneau tactile afin de réduire encore plus le risque de transmission.
- Selon la taille de la pièce, il pourrait être possible d'accueillir un plus grand nombre de personnes, dans la mesure où la distanciation physique peut être respectée. Une affiche montrant le nombre maximal de personnes pouvant se trouver dans la pièce ainsi que des directives de nettoyage des surfaces du photocopieur auxquelles on touche souvent devraient être fournies dans chaque pièce.
- Les réunions du personnel auront lieu à distance quel que soit le scénario choisi, sauf s'il est possible d'assurer une distanciation physique intégrale.
- Dans la mesure du possible, limiter le nombre d'employés ne travaillant pas auprès des élèves qui viennent travailler en personne. L'employé qui prévoit de venir travailler en personne devrait en informer la direction à l'avance, et un calendrier prévoyant des jours en personne et à distance devrait être dressé.

Parc de véhicules

- Pour éviter le risque de propagation de la COVID-19 avant les déplacements, tous les employés de la DEPA doivent consulter leur chef de service pour déterminer si ces déplacements sont

nécessaires et envisager toutes les solutions de rechange possibles, comme les réunions par téléphone et par vidéoconférence. Lorsqu'il est établi qu'un déplacement est essentiel au fonctionnement des écoles, les consignes suivantes doivent être suivies :

- **Véhicules confiés directement au personnel**
 - Nettoyer toutes les surfaces dures à l'intérieur du véhicule (volant, poignées de portière et manivelles de lève-glace, tableau de bord, boutons, etc.) avec une lingette ou un vaporisateur désinfectant.
 - Utiliser un désinfectant pour les mains au moment de prendre place dans le véhicule (conducteur et passager).
 - Vaporiser souvent les surfaces fréquemment touchées avec un désinfectant.
- **Véhicules partagés et véhicules de location**
 - Le partage de véhicules doit être évité dans la mesure du possible.
 - Si un véhicule doit être partagé, les surfaces intérieures doivent être désinfectées après chaque usage ou lorsque le véhicule est confié à un autre employé conformément aux consignes de nettoyage des véhicules confiés directement au personnel.
 - Avant de rendre une voiture faisant partie du parc de véhicules, l'aide-mémoire d'assainissement du véhicule se trouvant dans le sac doit être rempli.
- **Consignes de nettoyage en profondeur**
 - S'il a été établi qu'une personne qui présente des symptômes de COVID-19 ou a reçu un test positif a pris place dans un véhicule, les consignes suivantes doivent être suivies :
 - Le véhicule est retiré du service pendant au moins trois jours suivant le dernier jour où la personne qui présente des symptômes de COVID-19 ou a reçu un test positif l'a utilisé.
 - Le véhicule fera l'objet d'un nettoyage complet en profondeur effectué par un service de nettoyage professionnel avant d'être remis en service.
- **Pratiques de distanciation physique**
 - Une seule personne doit se trouver dans le véhicule. Au besoin, utiliser plusieurs véhicules du parc ou louer d'autres véhicules.
 - Il y a lieu d'envisager de laisser un employé se servir de son véhicule personnel afin qu'il soit possible de n'avoir qu'une seule personne par véhicule. Les membres du personnel doivent être informés du fait que le ministère n'est pas responsable financièrement des véhicules personnels, et qu'il revient à eux d'obtenir la couverture d'assurance requise afin d'utiliser leur véhicule à des fins professionnelles. Avant d'utiliser son véhicule personnel, l'employé doit en demander l'autorisation à son chef de service. Le remboursement des frais de déplacement doit être approuvé à l'avance selon la démarche habituelle.
 - S'il n'est pas possible de faire en sorte qu'il n'y ait qu'une personne par véhicule, il faut remplir le formulaire d'évaluation de l'occupation du véhicule et le remettre au chef de service.
 - Dans la mesure du possible, utiliser un véhicule plus gros afin de permettre une distanciation maximale entre le conducteur et le passager. Le passager doit prendre place à l'arrière, le plus loin possible du conducteur.
 - Si aucune autre mesure de contrôle n'est possible, un ÉPI approprié doit être utilisé.

Équipement de protection individuelle (ÉPI) et couvre-visages

Une formation sera fournie aux travailleurs sur le port, l'entretien et le nettoyage de l'ÉPI (p. ex., masque chirurgical/d'intervention, dispositif de protection oculaire, écran facial). Par exemple, il faut se laver les mains avant de mettre ou d'enlever un masque chirurgical/d'intervention, ne toucher que les élastiques, éviter de toucher le masque quand on le porte et changer de masque si ce dernier est mouillé ou sale. Le masque doit bien couvrir le nez, la bouche et le menton. Des affiches montrant comment porter et entretenir les masques devaient être installées partout dans l'immeuble.

Membres du personnel

- Tous les membres du personnel seront tenus de porter un masque chirurgical/d'intervention; des exceptions raisonnables peuvent être accordées compte tenu de l'état de santé. Un masque médical et un écran facial seront remis aux membres du personnel. Tout le personnel qui fournit des services à des élèves ou dans un local partagé avec des élèves devra porter un masque à l'intérieur.
- Les membres du personnel de l'école qui sont régulièrement en contact étroit avec des élèves recevront tout l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis et une formation sur la façon de l'utiliser. Cette formation aura lieu pendant les journées pédagogiques de septembre, avant l'arrivée des élèves.
- Au besoin, par exemple, dans les classes d'élèves sourds ou malentendants, il pourrait être approprié de porter des masques à fenêtre transparente. De tels masques de qualité médicale seront commandés pour le personnel des écoles pour élèves sourds.
- Les élèves qui éprouvent un stress accru pourraient être portés à l'attention des Services de santé aux élèves, qui proposeront comment travailler étroitement auprès de ces élèves sans aggraver leur angoisse.
- L'ÉPI fourni par l'école sera commandé de façon centralisée. L'usage de l'ÉPI reposera sur le rôle de l'employé au sein de la DEPA.
- Les stocks d'ÉPI seront gérés par les Services de santé aux élèves, à qui le chef de service ou la direction doit présenter toute demande d'ÉPI supplémentaire.
- Consulter l'annexe A, qui décrit l'ÉPI fourni en fonction des rôles. Le superviseur pourra accorder des exceptions raisonnables en consultation avec le membre du personnel et le personnel des Services relatifs aux ressources humaines.
- Le personnel devra entretenir l'ÉPI qui lui est fourni, et qui ne doit servir qu'aux fins prévues par la DEPA. L'ÉPI fourni par la DEPA ne doit pas être utilisé hors d'une école ou d'un autre lieu de travail de la DEPA.

Visiteurs préautorisés

Jusqu'à nouvel ordre, afin de protéger la santé, la sécurité et le bien-être des élèves et du personnel de la DEPA, seuls les visiteurs des deux catégories suivantes seront autorisés dans les établissements de la DEPA sous réserve d'une autorisation préalable :

- Les personnes qui sont considérées comme étant des « visiteurs essentiels » (c.-à-d. des employés qui ne sont pas de la DEPA et qui rendent des services essentiels au fonctionnement d'une école ou d'une résidence, ou au maintien de la santé, du bien-être et de la sécurité d'un élève ou d'un membre du personnel); les visiteurs essentiels peuvent se présenter dans les écoles et résidences de la DEPA.

- Les membres de la famille des élèves qui habitent en résidence; ces personnes peuvent visiter uniquement une résidence de la DEPA.

Tous les visiteurs doivent respecter l'étiquette respiratoire, les mesures de prévention et de contrôle des infections (p. ex., hygiène des mains) et les mesures de distanciation physique en place à l'école ou à la résidence.

En cas d'éclosion dans une école ou une résidence de la DEPA, toutes les visites non essentielles sont suspendues, à moins d'indication contraire du bureau de santé publique.

Hygiène des mains

- Une hygiène des mains appropriée constitue l'une des stratégies de protection les plus importantes. Les infirmières pourront donner une formation aux élèves à ce sujet, y compris sur l'utilisation de désinfectants pour les mains à base d'alcool. Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver au lieu d'utiliser un désinfectant. Afin de renforcer cette consigne, il pourrait y avoir des pauses à des moments appropriés de la journée d'école où les élèves se lavent les mains.
- Les écoles et résidences devront adopter pour les élèves et le personnel un protocole d'hygiène des mains qui sera appliqué à intervalles réguliers tout au long de la journée. Les élèves doivent utiliser de l'eau, du savon et des serviettes de papier, ou encore un désinfectant à base d'alcool. Le lavage des mains doit être intégré dans l'horaire quotidien des classes et de la résidence.
 - Se laver les mains avant : de quitter la maison/la résidence, de quitter la salle de classe, de manger, de toucher des surfaces fréquemment utilisées ou des objets partagés, de se toucher le visage et de quitter l'école.
 - Se laver les mains après : être arrivé à l'école, être entré dans la salle de classe, avoir fini de dîner, avoir touché des surfaces fréquemment utilisées ou des objets partagés, s'être touché le visage, être allé aux toilettes, avoir toussé ou éternué, s'être mouché et être arrivé à la maison.
- Il faut utiliser des serviettes de papier dans toute la mesure du possible.
- Le personnel d'entretien surveillera le niveau de savon, de désinfectant et de serviettes de papier et signalera à l'administration tout réapprovisionnement requis.
- Il est toujours recommandé de bien se laver les mains visiblement sales à l'eau chaude et au savon. Sinon, des distributeurs de désinfectant devraient être installés à des endroits pratiques, ou encore une bouteille compressible ou à pompe pourrait être déposée à côté de la porte d'entrée/de sortie.
- Du désinfectant pour les mains à base d'au moins 60 % d'alcool éthylique sera fourni dans toutes les salles de classe et dans toutes les aires communes fréquentées, y compris les salles de classe qui n'ont pas d'évier avec de l'eau courante et du savon. Les fournitures de lavage des mains et les désinfectants seront vérifiés régulièrement et réapprovisionnés au besoin.
- Le gestionnaire de la résidence, en collaboration avec la direction de l'école, affichera des avis sur l'hygiène (p. ex., éviter de se toucher le visage, étiquette en cas de toux ou d'éternuement et lavage approprié des mains).
- Les coupures doivent être recouvertes complètement d'un pansement.
- Des postes de lavage de mains, avec du savon et des serviettes, sont mis à la disposition du personnel.
- Dans toute la mesure du possible, il faut utiliser des poubelles mains libres.

- Conformément à la liste de vérification [Préparatifs et prévention de la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif](#) de Santé publique Ontario, les consignes quant à la lessive dans les résidences de la DEPA sont les suivantes :
 - Le linge sale doit être agité le moins possible.
 - Le personnel porte des gants pour manipuler le linge sale s'il est susceptible de toucher à des articles contaminés par du sang ou des liquides organiques.
 - Il faut porter une blouse s'il y a un risque de contamination de ses vêtements. Manipuler le linge sale délicatement, sans l'agiter.
 - La lessive est effectuée à l'eau chaude (60 °C-90 °C) avec du détergent ordinaire.
 - Les résidents ont leurs propres serviettes et literie, qu'ils ne partagent pas avec autrui.
 - Les serviettes et la literie des résidents qui demeurent dans l'établissement sont lavées selon un horaire régulier.
 - La literie est changée ou lavée toutes les semaines.
 - Les serviettes sont changées ou lavées après qu'elles ont été utilisées environ trois fois, ou plus souvent au besoin.
 - Les élèves qui sont en mesure de le faire compte tenu de leur étape de développement devraient être encouragés à faire leur propre lessive.

*NOTA : Des affiches sur le moment où il faut se laver et comment le faire correctement doivent être installées près de lavabos et partout dans l'immeuble.

Bâtiments sains

De préférence, les cours devraient être donnés dehors, afin de profiter de l'air frais et de permettre aux virus de la COVID-19 qui pourrait être en suspension dans l'air de se dissiper le plus efficacement possible.

Bâtiments sains : stratégies de réduction des risques

- Accroître l'apport d'air frais de l'extérieur.
- Filtrer l'air intérieur.
- Utiliser en complément des filtres à air portatifs.
- Vérifier le rendement de la ventilation et de la filtration.
- Envisager d'adopter des techniques évoluées d'amélioration de la qualité de l'air.
- Utiliser des barrières de plexiglas.
- Installer une infrastructure sans contact.
- Garder les surfaces propres.
- Observer les normes et protocoles de nettoyage.

Accroître l'apport d'air frais de l'extérieur

- Ouvrir les fenêtres pour améliorer la ventilation dans la mesure du possible.
- Limiter le recours aux ventilateurs, qui propagent les gouttelettes que les personnes exhalent.
 - Les ventilateurs de plafond qui sont très hauts (p. ex., à 25 pieds de hauteur dans un gymnase) sont moins préoccupants que ceux qui sont fixés à un plafond bas.
- Les ventilateurs sur pied ou les ventilateurs de forte puissance déposés sur le plancher ne devraient pas être utilisés, car ils produisent de forts courants d'air au niveau de la tête (zone de respiration) ou sur les surfaces (remise en suspension de particules qui s'y étaient déposées). Cet effet est exacerbé si des personnes qui font de l'exercice se mettent devant le ventilateur

pour se rafraîchir. Rencontrer le moins possible d'élèves dans les bureaux, et aller plutôt dans des locaux plus vastes ou dehors.

- Donner les cours dehors dans toute la mesure du possible, si la météo le permet. Envisager d'aménager les terrains pour faciliter la tenue de cours. Si un espace extérieur est utilisé, tenir compte des effets possibles du temps, de la température et des allergies saisonnières sur le confort et le bien-être des élèves.

Bureau principal

- Des barrières de plexiglas hygiéniques seront installées dans le bureau principal et à la réception, et peut-être ailleurs au besoin.

Filtrer l'air intérieur

- Régler la filtration de l'air recirculé au niveau maximum possible compte tenu des contraintes du système ou de la disponibilité de fournitures.
- Inspecter les filtres à air pour s'assurer qu'ils sont correctement installés.
- Vérifier que la circulation d'air à travers le filtre est suffisante.
- Entretien et remplacer les filtres selon la recommandation du fabricant.

Vérifier le rendement de la ventilation et de la filtration

- Mettre les systèmes en marche et les mettre à l'épreuve.
- À l'aide d'un expert, évaluer les systèmes, la ventilation, la filtration et le nettoyage de l'air dans l'immeuble.
- Mettre en œuvre les recommandations de l'expert afin d'améliorer la qualité de l'air intérieur dans la mesure du possible.

Envisager d'adopter des techniques évoluées d'amélioration de la qualité de l'air

- Tenter de maintenir l'humidité relative à l'intérieur à un niveau de 40 à 60 % si possible.
- Installer une infrastructure sans contact.
- Modifier l'utilisation de l'infrastructure existante afin qu'elle soit sans contact.
- Installer des distributeurs sans contact de savon pour les mains, de désinfectant pour les mains et de serviettes de papier.

Hygiène dans les salles de bain

- Garder les portes et fenêtres des salles de bain fermées et laisser les ventilateurs aspirants en marche en tout temps.
- S'assurer qu'une seule personne à la fois utilise la salle de bain, et installer des affiches pour le rappeler.
- Les salles de bain et chambres des élèves en isolement doivent être désinfectées après usage.
- De l'ÉPI approprié sera fourni aux concierges et au personnel d'entretien au service de la DEPA aux fins du nettoyage sécuritaire de toute aire contaminée; ces employés recevront une formation sur les meilleurs protocoles de désinfection et sur les pratiques de sécurité pendant le nettoyage, ainsi que sur les pratiques de désinfection pour prévenir la transmission de la COVID-19 par les fomites.

- Le personnel d'entretien au service de fournisseurs de l'extérieur devra respecter les protocoles d'ÉPI s'appliquant aux écoles; ces fournisseurs devront fournir une formation adéquate à leur personnel.
- Effectuer le nettoyage à une fréquence appropriée (*tous les jours* dans le cas des pupitres, tables et chaises dans les salles de classe, et dans les locaux partagés; *plusieurs fois par jour* dans le cas des poignées de porte, interrupteurs, mains courantes, robinets, surfaces des salles de bain et des cafétérias et boutons d'ascenseur; *après chaque usage* dans le cas des jouets, jeux, fournitures d'art, matériel pédagogique, claviers, téléphones, imprimantes, photocopieurs, sièges d'autobus).

Protocoles de nettoyage

Tous les protocoles de nettoyage doivent être entièrement accessibles. Les responsables de l'entretien devraient examiner les protocoles de nettoyage et les réitérer au besoin :

- Consulter la fiche d'information [Nettoyage et désinfection des lieux publics](#) (PDF) de Santé publique Ontario.
- Consulter le document [Désinfectants pour surfaces dures et désinfectants pour les mains \(COVID-19\)](#) de Santé Canada pour connaître les produits approuvés.

Produits de nettoyage : Les produits qui nettoient et désinfectent à la fois sont préférables car ils sont faciles à utiliser (p. ex., produits contenant du peroxyde d'hydrogène). Utiliser uniquement des produits de nettoyage et de désinfection qui ont un numéro d'identification du médicament (DIN). Vérifier la date de péremption avant l'usage. Ces produits doivent être utilisés conformément aux directives du fabricant.

Programme de nettoyage : Les responsables de l'entretien devraient élaborer, en collaboration avec Andy Virtue, chef des opérations et des infrastructures de la Direction, un programme de nettoyage et de désinfection des écoles, comprenant :

- un examen des pratiques en vigueur visant à déterminer les aspects à améliorer, y compris la fréquence et les heures de nettoyage et de désinfection, les endroits à nettoyer et à désinfecter, les produits de nettoyage choisis, la sécurité des enfants, la dotation en personnel, la signalisation et l'ÉPI pour le personnel de nettoyage;
- un examen des stocks visant à déterminer les articles à entreposer, à déplacer ou à retirer afin de réduire la manutention de ces articles ou les problèmes associés à leur nettoyage (p. ex., articles poreux ou doux comme les peluches, les petits tapis ou les sièges rembourrés recouverts de tissu).

Surfaces fréquemment touchées : Il est suggéré de nettoyer et de désinfecter ces surfaces au moins deux fois par jour; cependant, il pourrait être nécessaire de le faire plus souvent, selon la fréquence d'utilisation et le degré de saleté.

- Nettoyer les salles de bain (p. ex., toilettes, robinets), les aires d'alimentation (p. ex., tables, éviers, comptoirs), les poignées de porte et autres, les interrupteurs, les pupitres et bureaux, les téléphones, les claviers, les écrans tactiles, les boutons, les mains courantes, les ordinateurs, les photocopieurs et l'équipement sportif.
- Cette règle est conforme aux directives actuelles de Santé publique Ontario :
 - [Santé publique Ontario – Nettoyage et désinfection des lieux publics](#)
- Retirer tous les articles qui ne peuvent être nettoyés (papier, livres, etc.) et les ranger dans un contenant fermé pendant au moins 7 jours.
- Les fontaines à boire seront couvertes et ne pourront être utilisées jusqu'à avis contraire.

- Les élèves seront invités à apporter des bouteilles d'eau réutilisables, remplies si possible, et à utiliser les postes de remplissage des bouteilles pendant la journée.

Surfaces extérieures : Le nettoyage courant des surfaces des terrains de jeux, y compris les surfaces fréquemment touchées faites de plastique ou de métal, se fait à l'eau et au savon, mais pas au désinfectant. Il n'est pas recommandé de nettoyer les surfaces en bois.

Objets partagés : L'utilisation d'objets partagés (p. ex., équipement de gymnase ou d'éducation physique, fournitures d'art, jouets, jeux) devrait être limitée dans la mesure du possible, ou ces objets devraient être nettoyés et désinfectés souvent après usage.

Stocks de produits de nettoyage

- Le personnel d'entretien doit surveiller régulièrement l'état des fournitures de nettoyage. Des stocks de ces produits seront conservés dans un endroit sécurisé à chaque emplacement. Il est possible à chaque emplacement de demander des fournitures de nettoyage en passant une commande. Les stocks seront surveillés par les services de l'approvisionnement et de la gestion des installations.
- Le processus de commande de fournitures de nettoyage supplémentaires fera l'objet d'une gestion centralisée. Des renseignements supplémentaires sur la marche à suivre seront fournis avant le début de l'année scolaire.
- Les concierges doivent remplir les distributeurs de savon et de désinfectant pour les mains.
- Les concierges informent à l'avance le superviseur des services d'entretien si les stocks de savon et de désinfectant pour les mains et de fournitures de nettoyage sont en voie de s'épuiser.
- Il est recommandé de dresser dans chaque école une liste des produits de nettoyage, des désinfectants pour les mains et des lingettes qui sont utilisés. Il ne sera pas interdit aux membres du personnel et aux élèves d'apporter leurs propres produits, dans la mesure où ils figurent parmi les produits approuvés dans la liste.
- Pour chaque produit de nettoyage, il faudra mettre à la disposition du personnel une fiche de données de sécurité (FDS), et fournir une formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) et l'ÉPI requis pour utiliser chaque produit.

Politiques saines

Le fonctionnement d'une école a une incidence importante sur la sécurité de ses élèves et de son personnel. La présente section décrit des politiques que l'école peut adopter pour effectuer une surveillance afin de déceler les cas de COVID-19 et d'y réagir, et favoriser ainsi la santé de toute la communauté scolaire. Soumettre à un test de dépistage les personnes qui ont des symptômes ou qui ont été en contact avec une personne qui a la COVID-19 est une stratégie essentielle pour endiguer la propagation du virus et prévenir des éclosions majeures dans les écoles, car les tests permettent d'identifier les personnes infectées, qui devront alors s'auto-isoler. Les écoles devraient relever les endroits où les élèves, les membres du personnel et les familles peuvent subir un test à proximité, et en fournir une liste à tous à l'avance.

Stratégie de réduction des risques

- Établir et renforcer une culture de santé, de sécurité et de responsabilité partagée.
- Constituer une équipe d'intervention (p. ex., comité mixte sur la santé et la sécurité au travail) et dresser un plan concernant la COVID-19.
- Rester à la maison quand on est malade.

- Promouvoir les tests de dépistage.
- Appuyer les solutions d'apprentissage à distance.
- Réduire le nombre de personnes dans les bâtiments scolaires.
- Protéger les élèves et les membres du personnel à risque élevé.

Santé, sécurité et responsabilité partagée

- Confier à une personne ou à une équipe l'élaboration et la diffusion des politiques sur la COVID-19.
- Dresser un plan dynamique et entièrement accessible relativement à la COVID-19 et le mettre à la disposition des élèves, des parents des membres du personnel et de toute personne qui visite l'établissement.
- La direction d'école et les gestionnaires de résidence devraient réunir les plans d'attribution des places dans les classes (tenus à jour au besoin), les listes des cohortes (transport, résidence et école) et la liste des visiteurs à des fins de recherche des contacts, pour informer les groupes s'ils ont été exposés. Suivre ce protocole à des fins d'identification et de notification.
- Désigner une pièce confortable où les personnes qui sont malades pourront s'isoler pendant le reste de la journée d'école jusqu'à ce qu'on passe les prendre.
- Pour les membres du personnel et les élèves qui sont en mesure de travailler, mais sont en isolement, ou sont malades et ne peuvent pas se présenter à l'école, la direction devrait dresser un plan afin d'assurer la continuité de l'apprentissage ou du travail à distance.
- Les élèves et les membres du personnel qui ont des symptômes ou qui ont reçu un test positif sont priés d'en faire part en privé à la direction d'école ou à leur chef de service, afin que l'école puisse communiquer au besoin avec le bureau de santé.
- Tous les membres du personnel sont priés de faire preuve de vigilance concernant l'état de santé des élèves, et d'informer immédiatement l'infirmière de l'école et leur chef de service si un enfant présente des symptômes en classe.
- Il faut éviter de divulguer inutilement l'état de santé d'un élève à d'autres membres du personnel ou élèves, conformément aux lois sur la protection de la vie privée.
- Toute personne qui éprouve des symptômes, même légers, devrait subir un test de dépistage. La DEPA n'effectue pas ces tests, mais fournira des renseignements sur les endroits où aller pour en obtenir un. Des renseignements sur les tests de dépistage sont fournis sur la page [Emplacements des services de dépistage de la COVID-19](#).
- La DEPA interviendra conformément aux protocoles énoncés dans le guide en cas d'éclosion du ministère de l'Éducation.

Présence volontaire

- Il est important de soutenir et de respecter les élèves et leur famille, qui doivent prendre des décisions fondées sur leur situation; c'est pourquoi la présence en personne à l'école sera facultative pour l'année scolaire 2020-2021. Les élèves qui ne viennent pas à l'école devront suivre des cours à distance, et la direction les affectera à l'école virtuelle. On a demandé aux parents de répondre à un sondage pour informer l'école de leur intention d'envoyer leurs enfants à l'école ou de renoncer à l'apprentissage en personne. Les parents peuvent renoncer à l'apprentissage en personne en tout temps. Pour que leurs enfants retournent à l'école, les parents devront les réinscrire avant la date limite de chaque période de réintégration trimestrielle (voir les dates à la fin de la présente section).

- Des possibilités d'apprentissage à distance améliorées à plein temps seront offertes à tous les élèves. Ils auront accès à des documents pédagogiques en ligne à des fins d'apprentissage synchrone et asynchrone tout au long de la journée. Les élèves recevront un horaire quotidien de matières/cours pour une journée d'enseignement de 300 minutes, avec la possibilité de communiquer souvent en direct avec une enseignante ou un enseignant et de faire un apprentissage synchrone conformément à la [NPP n° 164](#). Il est prévu que l'apprentissage sera fondé sur des attentes générales pour toutes les matières/tous les cours et toutes les années d'études.
 - Les élèves qui ont besoin d'un appareil consulteront la direction de l'école afin d'avoir accès à la maison à cet appareil et à la connectivité requise.
 - En collaboration avec le conseil scolaire, l'école veillera à s'assurer que les élèves disposent de l'équipement nécessaire financé par la Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) et qu'il peut être installé pour fonctionner sur place à la DEPA.
- Les élèves devront s'attendre à ce que des enseignantes et enseignants différents de leur enseignante ou enseignant de l'école leur donnent les cours en ligne.
- Des exceptions aux exigences relatives à l'apprentissage synchrone peuvent être demandées dans le cadre du processus d'exemption de la DEPA. La reconnaissance des acquis sera déterminée de façon centralisée.
- Des changements d'horaire peuvent être nécessaires et seront établis au cas par cas.
- La DEPA inscrira sur une liste d'attente les élèves et les familles qui ne s'inscrivent pas pour l'apprentissage en personne ou à distance avant les dates limites d'inscription trimestrielles indiquées ci-dessous.
- Ces dates limites seront publiées dans les bulletins des écoles.
- La DEPA offrira à ces élèves et familles un apprentissage à distance jusqu'au prochain trimestre, lorsqu'un placement approprié dans une salle de classe pourra être effectué.
- Cette exigence s'appliquera tant que la situation en matière de santé publique exigera la prestation adaptée des services d'éducation. Les parents peuvent choisir de renvoyer leur enfant à l'école tous les trimestres de l'année au plus tard aux dates suivantes :
 - 1^{er} septembre 2020 (début le 8 septembre)
 - 2 novembre 2020 (début le 16 novembre)
 - 25 janvier 2021 (début le 8 février)
 - 12 avril 2021 (début le 26 avril)

Sondage sur le mode d'apprentissage et soutien à l'apprentissage à distance

- Un sondage demandant aux parents ou tuteurs de confirmer si leurs enfants iront aux écoles de la DEPA en personne ou feront de l'apprentissage à distance a été remis aux parents et tuteurs à la fin d'août 2020.
- Les élèves qui optent pour l'apprentissage à distance pour l'année scolaire 2020-2021 recevront les fournitures et les systèmes de soutien nécessaires (responsables du soutien pour le travail/les devoirs, leçons, appareils requis, formation technologique, soutiens universels, horaire d'apprentissage).
 - Les élèves qui ont besoin d'un appareil à la maison feront appel à la direction de l'école pour en obtenir un.
- Une formation continue sera fournie au personnel sur la façon d'assurer l'apprentissage en ligne au moyen des outils approuvés (c.-à-d. Google Suite) et d'utiliser ces outils pour une approche hybride dans la salle de classe.

- Les classes à distance pourraient être confiées à des enseignantes et enseignants qui font l'objet de mesures d'adaptation limitant leur présence à l'école. Dans le cas des élèves qui font de l'apprentissage à distance, les présences doivent être prises en suivant le protocole quotidien de l'école. Les élèves devraient recevoir un horaire quotidien de matières/cours selon une journée d'enseignement de 5 heures, avec la possibilité de communiquer fréquemment en direct avec une enseignante ou un enseignant et des attentes relatives à l'apprentissage synchrone, conformément à la NPP n° 164. Il est prévu que l'apprentissage sera fondé sur des attentes générales pour toutes les matières, tous les cours et toutes les années d'études.
 - L'apprentissage en ligne devrait faire partie des trois scénarios afin de développer les compétences de l'élève en personne et de permettre une transition harmonieuse entre les scénarios.
- Des possibilités d'apprentissage à distance améliorées à plein temps seront offertes à tous les élèves. Ils auront accès à des documents pédagogiques en ligne à des fins d'apprentissage synchrone et asynchrone tout au long de la journée.

Recherche des contacts

- Des renseignements tels que les registres de présence (personnel et élèves) et les plans d'attribution des places (salles de classe, autobus, listes des cohortes, etc.) seront conservés pendant 30 jours civils afin qu'ils puissent être mis à la disposition des services de santé publique à des fins de recherche des contacts.
- La taille maximum des cohortes s'applique uniquement aux cohortes scolaires.
- Modèle ordinaire : cohorte d'environ 50 contacts au total, essentiellement dans un seul espace, au palier élémentaire; cohorte d'environ 100 contacts, dans pas plus de deux classes physiques au cours d'une période de deux semaines, au palier secondaire.
- Modèle adapté : cohorte réduite composée de contacts directs ou indirects au palier élémentaire, les élèves occupant essentiellement un seul espace; cohorte réduite composée de contacts directs ou indirects au palier secondaire, les élèves n'occupant pas plus de deux classes physiques au cours d'une période de deux semaines.

Procédures concernant les présences

- La direction d'école doit prévoir pour chaque emplacement des procédures pour prendre les présences sans contact et rendre compte de l'assiduité. Il faut éviter de remplir des registres sur papier. Les rapports de la résidence à l'école doivent aussi être sans contact. La direction d'école et les gestionnaires de résidence devraient élaborer un protocole propre à chaque emplacement pour rendre compte de l'assiduité.
- Tous les renseignements sur l'assiduité doivent être saisis dans le Système informatique de renseignements sur les élèves (Trillium) à 10 h 30 au plus tard tous les jours.
- Dans le cas des apprenantes et apprenants à distance, l'assiduité est évaluée en fonction de la participation quotidienne à l'apprentissage synchrone. Les parents doivent informer l'école si l'enfant ne pourra faire d'apprentissage.

Programmes offerts à l'école et utilisation communautaire des installations scolaires

- L'utilisation communautaire et la location des installations scolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Les programmes offerts avant et après l'école seront maintenus. Le programme de jour prolongé dans les écoles d'application se poursuivra.

- Les structures de jeu sont fermées au public. Les cohortes peuvent se servir d'une structure de jeu, mais chaque structure peut être utilisée par une seule cohorte par jour, et la distanciation physique doit être maintenue. Le service d'entretien effectuera le nettoyage quotidien des structures de jeu.

Inspections du lieu de travail

- Par le biais des comités mixtes de santé et de sécurité, les équipes d'inspection des lieux de travail effectueront une première inspection avant le début l'année scolaire en suivant une liste de vérification des mesures liées à la COVID. Une telle liste pourrait comprendre par exemple :
 - des précautions générales – affiches énonçant des directives (lavage des mains, distanciation physique, dépistage, étiquette respiratoire, etc.);
 - les exigences relatives à l'ÉPI et aux couvre-visages;
 - les mesures de distanciation physique qui sont en place;
 - l'hygiène des mains – affiches/autocollants installés dans les salles de bain et aux éviers des salles de classe;
 - salle d'isolement dotée de fournitures :
 - liste de vérification pour la salle d'isolement/le chariot;
 - dispositifs de protection pour les yeux (p. ex., écrans faciaux);
 - gants (plusieurs tailles, pour le personnel);
 - blouses jetables;
 - masques médicaux;
 - désinfectant pour les mains à base d'alcool (au moins 60 % d'alcool éthylique);
 - serviettes propres à usage unique (en papier);
 - lingettes désinfectantes appropriées;
 - poubelles et sacs pour déchets médicaux;
 - sacs pour la lessive;
 - contenant de collecte (pour le matériel réutilisable à désinfecter);
 - des trousse de premiers soins comprenant des masques et gants supplémentaires.

Gestion des éclosions

La gestion des éclosions dans les écoles de la DEPA s'appuiera sur les [Directives opérationnelles pour la gestion de la COVID-19 dans les écoles](#) de la province.

La gestion des éclosions dans les résidences se fera selon les directives du bureau de santé publique. Les bureaux de santé suivants desservent des écoles et résidences de la DEPA :

- Service de santé de la région de Halton
- Bureau de santé des comtés de Hastings et Prince Edward
- Bureau de santé du comté de Brant
- Bureau de santé de London-Middlesex

Salles d'isolement

- Les élèves et les membres du personnel doivent être logés dans une salle d'isolement spécialement prévue à cette fin lorsqu'ils ne se sentent pas bien ou selon les directives du bureau de santé publique. Cette salle peut se trouver aux Services de santé aux élèves et doit être dotée d'une salle de bain privée pour l'élève. Dans les résidences, l'élève s'isolera dans la

plupart des cas dans sa propre chambre; cependant, d'autres aires ou salles d'isolement peuvent être désignées au besoin.

- La direction d'école désignera au moins une pièce de l'école comme étant une salle d'isolement, et le gestionnaire de la résidence désignera des aires ou salles à cette fin dans la résidence.
- Un membre du personnel de l'école ou de la résidence ayant reçu une formation supervisera les élèves en isolement. Pendant cette supervision, il doit porter un ÉPI qui comprend un écran facial, un masque médical jetable, des gants et une blouse.
- Chaque salle d'isolement sera dotée de fournitures et d'ÉPI, comme des masques médicaux jetables, un écran facial, des blouses jetables, des gants et du désinfectant pour les mains. Il y aura également une poubelle garnie d'un sac et du désinfectant. Le lavabo de la salle de bain de l'élève/du patient ne doit pas servir à l'hygiène des mains.
- La salle d'isolement sera nettoyée en profondeur après chaque utilisation.
- Une affiche portant la mention « En isolement » doit être installée à l'extérieur de la salle lorsque celle-ci est occupée.
- La ou les salles d'isolement choisies ne doivent pas nuire à la prestation de premiers soins en temps opportun à l'école.

Vie privée des élèves et des membres du personnel

- Toute communication destinée aux personnes qui pourraient être concernées par un cas positif confirmé ou soupçonné de COVID-19 doit être envisagée avec prudence. Il faut à la fois fournir des renseignements suffisants aux personnes qui auraient pu avoir été exposées, sans pour autant porter atteinte à la vie privée du travailleur ou de l'élève qui a ou pourrait avoir la COVID-19. Le nom du travailleur ou de l'élève qui doit subir un test de dépistage ou dont on a confirmé qu'il a la COVID-19 ne doit pas être divulgué, ni celui des autres personnes qui ont été renvoyées chez elles pour s'auto-isoler. Il est préférable de communiquer en privé avec les personnes qui auraient pu avoir été en contact étroit avec le travailleur ou l'élève en question, et mentionner de façon générale les endroits où cette personne aurait pu se trouver.

Consignes d'urgence

- Les consignes d'urgence, y compris les exercices, sont adaptées comme il est indiqué ci-dessous :
 - Exercices d'incendie – pour demeurer conformes, les écoles et résidences doivent continuer d'effectuer des exercices d'incendie complets, selon le même calendrier (trois exercices à l'automne et trois au printemps dans les écoles, et un exercice par mois dans les résidences). Les élèves et les membres du personnel devraient sortir en cohortes, en s'assurant qu'il y a une distance entre chaque groupe. Les cohortes doivent s'espacer lorsqu'elles arrivent aux points de rassemblement.
 - Confinement barricadé – procéder à l'exercice habituel. En annoncer la date et l'heure afin que chacun soit prêt et reste au sein de son groupe.
 - Exercices de tornade – montrer aux élèves où aller et quoi faire et expliquer les attentes, et faire des exercices en classe.
 - Confinement pour urgence environnementale/confinement pour sécurité – montrer aux élèves où aller et quoi faire et expliquer les attentes, et faire des exercices en classe.
 - Alerte à la bombe – montrer aux élèves où aller et quoi faire et expliquer les attentes, et faire des exercices en classe.
 - Protocoles d'urgence adaptés à la situation locale.

- Des modifications éventuelles aux consignes de premiers soins sont à l'étude et seront communiquées aux membres du personnel au besoin. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a fourni des directives sur la réanimation cardiorespiratoire (RCR) à suivre pendant la pandémie. De l'ÉPI supplémentaire (masques et gants) sera ajouté aux trousse de premiers soins.
- Lors d'une véritable situation d'urgence, il est vital de suivre les consignes et protocoles appropriés. Si une évacuation est nécessaire, elle doit être exécutée en priorité afin de s'éloigner du danger.

Mesures d'adaptation pour les membres du personnel et les élèves

- Le processus actuel d'adaptation de la DEPA s'appliquera aux membres du personnel qui présentent des problèmes de santé sous-jacents ou qui sont à risque élevé :
 - Les membres du personnel qui pourraient avoir besoin de mesures d'adaptation au travail pour des raisons de santé doivent s'adresser à leur chef de service ou à la direction de l'école, qui consultera les ressources humaines. Les enseignantes et enseignants qui font l'objet de telles mesures et qui ne peuvent pas, par conséquent, enseigner dans une classe ordinaire, pourront être affectés à l'enseignement en ligne et au suivi auprès des élèves.
- Les enfants pourront faire de l'apprentissage à domicile si leurs parents/tuteurs ne veulent pas qu'ils fréquentent l'école. L'apprentissage à distance se poursuivra conformément aux lignes directrices fournies par le ministère de l'Éducation par l'entremise de l'école virtuelle de la DEPA.
- Les enseignantes et enseignants dirigeront des classes d'apprentissage hybride dans les deux scénarios d'enseignement en personne pour répondre aux besoins des élèves qui s'isolent à la maison, pour familiariser les élèves avec l'apprentissage en ligne et pour assurer des transitions harmonieuses entre différents scénarios d'enseignement tout au long de l'année. Le système de gestion de l'apprentissage de la DEPA pour l'année scolaire 2020-2021 sera Google Suite avec Google Classroom, que le personnel et les élèves ont recommandé presque à l'unanimité lors du sondage sur l'apprentissage à distance de la DEPA.
- Les élèves et les membres du personnel qui sont à risque élevé recevront les outils et l'accès dont ils ont besoin pour bien apprendre ou travailler à distance (les fonctions des membres du personnel pourraient être modifiées afin de leur permettre de travailler en toute sécurité).
- Afin que les élèves ayant des besoins particuliers reçoivent le soutien nécessaire après la réouverture des écoles, celles-ci devront envisager une période supplémentaire de planification et de transition pour ces élèves afin d'assurer une transition harmonieuse.
 - Les Services de santé aux élèves devraient fournir aux parents de l'information en santé publique et leur demander si leur enfant doit être considéré à risque de complications s'il contractait à COVID-19 (c.-à-d. s'il est immunodéprimé ou s'il a des problèmes de santé sous-jacents). Dans le cas des élèves dont les parents s'identifient comme étant à risque en raison de leur état de santé, il y a lieu de collaborer avec les parents et le médecin de famille pour dresser un plan de soins, afin qu'il soit possible de prendre des précautions supplémentaires si des élèves ou des membres du personnel qui sont à risque élevé viennent à l'école. Les familles qui souhaitent choisir l'apprentissage à distance suivront le processus de préinscription. Il est possible aussi de collaborer avec la famille pour préparer l'élève à l'apprentissage à distance.

- Pour un élève qui a des problèmes de santé ou est à risque, un plan de soins établi par son médecin de famille relativement à la COVID-19 sera requis.
- Les parents rempliront un formulaire de consentement pour reconnaître que la fréquentation de l'école et la vie en résidence pendant la pandémie présentent un risque.

Fonds

- Les espèces ne seront pas acceptées. Des fonds seront remis aux élèves par chèque ou par virement électronique.
- Les activités de financement sont temporairement suspendues.

Horaires sains

Tout au long de la journée, il est possible de réduire le risque de transmission. Pendant que les élèves sont à l'école, les périodes de transition peuvent être limitées et le dîner modifié afin de maintenir la distanciation physique et l'éloignement des groupes. Les élèves et les membres du personnel devraient être encouragés à ne pas traîner aux entrées et sorties et dans les couloirs; s'ils doivent attendre, les files doivent être identifiées clairement afin de maintenir la distanciation physique. Dans les petits couloirs ou escaliers, il devrait y avoir dans la mesure du possible des indications claires sur le plancher montrant les sens de circulation. Différentes classes ou les élèves de différentes années d'études pourraient entrer et sortir par des portes différentes afin de minimiser les encombrements et le nombre de personnes qui touchent les mêmes portes. Pour réduire le nombre de transitions, il serait possible également de prévoir le déplacement des enseignantes et enseignants (plutôt que des élèves) et de servir le dîner dans la salle de classe. Les écoles et résidences ont dressé leurs propres plans concernant ces aspects.

Horaires sains : stratégies de réduction des risques

- Gérer les périodes de transition et les emplacements.
- Rendre l'heure du dîner plus sécuritaire.
- Revoir les transports.
- Modifier les périodes de présence.
- Préinscrire les élèves.

Accès aux écoles, résidences et bâtiments administratifs

- L'accès à tous les emplacements sera réservé aux membres du personnel, aux élèves et aux visiteurs préautorisés. Ces personnes devront également suivre nos protocoles de santé et de sécurité pour entrer dans les bâtiments et y demeurer.
- Les visiteurs et les bénévoles pourront accéder aux emplacements de la DEPA sur rendez-vous seulement. Dans la mesure du possible, les entretiens avec les parents/tuteurs auront lieu par conférence téléphonique ou vidéoconférence.
- Toutes les portes extérieures seront verrouillées dans la mesure du possible. Les visiteurs préautorisés devront se présenter à l'entrée principale. Des affiches indiquant à ces visiteurs de se présenter à l'entrée principale doivent être apposées sur les autres portes.
- Les livraisons postales et autres doivent se faire sans contact.

- Une table devrait être installée à l'intérieur, juste à côté de l'entrée principale, au cas où un parent aurait à déposer quelque chose pour son enfant; il pourrait le laisser sur la table et partir.

Consignes d'entrée et de sortie

- Tous les visiteurs, entrepreneurs, employés d'entretien, membres du personnel de l'administration centrale, membres du personnel itinérant, enseignantes et enseignants occasionnels et à temps partiel et toutes les personnes qui ne font pas partie du personnel ni ne sont des élèves de l'école ou de la résidence doivent se présenter à la réception à leur arrivée et avant leur départ. Les visiteurs doivent faire l'objet d'un dépistage pour déterminer s'ils ont des symptômes. L'utilisation d'une carte d'accès ne suffit pas. Les mêmes consignes s'appliquent à tous les bâtiments administratifs et autres de la DEPA. À son arrivée, la personne doit indiquer la date, l'heure, son nom, la ou les locaux où elle souhaite aller dans l'immeuble et les motifs de sa présence.
- Le personnel occasionnel devra toujours se présenter à la réception avant son affectation et avant de partir.
- Toutes les personnes qui accèdent à l'immeuble et ne font pas partie du personnel ni ne sont des élèves affectés à cet immeuble doivent recevoir une autorisation préalable de leur superviseur.
- Chaque réception doit être équipée de stylos et de désinfectant pour les mains.
- Il est toujours possible de convoquer du personnel suppléant; ces personnes devraient avoir le moins possible d'interactions et toujours maintenir la distanciation physique. Elles devront assister à la formation qui sera fournie en septembre sur les mesures de santé et de sécurité. Les étudiantes et étudiants en enseignement pourraient toujours être autorisés; nous attendons la décision des universités quant à leurs programmes.

Consignes d'arrivée et de départ

- Chaque direction d'école ou gestionnaire pourrait devoir modifier ou améliorer les entrées et sorties de l'immeuble afin d'appliquer les protocoles de distanciation physique. Par exemple, l'arrivée et le départ pourraient avoir lieu plus tôt ou de façon échelonnée afin de permettre cette distanciation. Il est essentiel d'éviter les files d'attente et les encombrements.
- Les élèves doivent entrer dans l'école et en sortir toujours par la porte désignée, même par mauvais temps (p. ex., s'il pleut). Ils doivent monter dans l'autobus et gagner directement le siège qui leur a été réservé. Les élèves ne peuvent pas changer de siège dans l'autobus. Les places sont attribuées uniquement par le gestionnaire, qui doit conserver des copies datées des plans d'attribution des places à des fins de recherche des contacts.
- Les membres du personnel, les parents/tuteurs et les élèves doivent éviter de se réunir et de socialiser en groupes afin de respecter la distanciation physique.
- Il faudra passer prendre les élèves dehors. Les parents/tuteurs doivent attendre sur le terrain ou près de leur voiture stationnée. Ils ne pourront entrer dans l'école pour prendre leur enfant. Il faudra donc communiquer clairement aux parents l'heure où ils pourront passer prendre leurs enfants.
- Les heures d'arrivée à l'école et de départ devraient être échelonnées, de même que les changements de classe, l'utilisation des salles de bain, le lavage des mains, etc.
- Des entrées et sorties distinctes devraient être réservées à des groupes d'élèves différents dans la mesure du possible.
- Des lignes claires devraient être apposées sur le plancher afin d'encourager la distanciation physique et d'indiquer le sens de la circulation.

- À leur entrée dans l'immeuble, les membres du personnel doivent signer le journal.
 - Ce journal sera utilisé à des fins de recherche des contacts en cas d'écllosion ou à toute autre fin à la demande des responsables de la santé publique.

Aliments, cafétéria, dîner, collations

- Les services alimentaires font partie intégrante de la vie et du bien-être des élèves de la DEPA.
- Afin de nous assurer d'appliquer les pratiques exemplaires dans tous les campus, conformément aux lignes directrices de tous les responsables de la santé publique, et les pratiques exemplaires de l'analyse des risques aux points critiques (HACCP), les critères suivants sont établis afin de préciser comment assurer l'alimentation sécuritaire de nos élèves.
- Les procédures et processus suivants continueront d'évoluer en fonction de la situation et des conseils des responsables de la santé publique.
- Les pratiques et routines antérieures sont modifiées afin d'établir une « nouvelle normalité » fondée sur les paramètres de la pandémie actuelle.
- Les services alimentaires sont un point critique où il faut exercer un contrôle absolu afin d'éviter que des niveaux nocifs de bactéries ne pénètrent dans la chaîne alimentaire.
- Pour ce faire, nous devons communiquer clairement des processus et pratiques s'ajoutant à ceux qui sont en place actuellement (lavage fréquent des mains, port du masque et d'ÉPI) et bien les faire comprendre.
- Au point de réception des aliments aux cuisines, et lors de la manutention, de l'entreposage, de la préparation et de la conservation des aliments, il faut s'assurer d'éviter toute contamination bactérienne par contact personnel ou autre voie d'exposition. Seul le personnel des services alimentaires a accès aux cuisines.
- Toutes les cafétérias seront fermées jusqu'à nouvel ordre.

Cheminement des aliments

- Pour éviter toute contamination croisée, aucun aliment ne sera ramené dans les cuisines, même s'ils sont emballés, comme des collations ou boissons.
- Le cheminement des aliments se fait dans une seule direction, hors de la cuisine; tous les aliments qui restent doivent être jetés dans les deux heures suivant leur livraison à des fins de consommation, sans exception.
- Les repas seront servis dans des contenants à usage unique, comme des contenants à coque. Les quantités d'aliments seront supérieures aux portions habituelles afin que les élèves aient suffisamment à manger à chaque repas.

Service de repas

- Le personnel des services alimentaires apportera les repas à une aire centrale dans des plateaux ou des bacs à pain et les déposera à l'endroit réservé à cette fin. Des employés désignés ayant les mains propres et portant un ÉPI approprié mettront les aliments dans des plateaux ou bacs propres à la résidence, et apporteront les repas aux aires réservées aux élèves pour distribution.
- Les repas et les accompagnements (boissons, desserts, couverts jetables) seront placés sur une table pour un élève à la fois, et cet élève viendra les prendre (il ne doit pas y avoir de contact).
- Toutes les boissons seront dans des emballages à usage unique, et ne seront pas servies à même des contenants en vrac ou des bouteilles.

- Tous les restes doivent être jetés. Le repas terminé, les ordures doivent être retirées des chambres. Tous les contenants d'ordures doivent être placés à l'endroit désigné (à l'extérieur de la pièce) pour ramassage.
- Des dispositions seront prises avec le personnel d'entretien pour que les ordures soient ramassées après chaque repas à un endroit centralisé (généralement un espace dans un couloir), afin d'assurer leur ramassage rapide et d'éviter la contamination croisée et les infestations.
- En cas de doute sur le nombre d'élèves qui prendront un repas, il est préférable de disposer d'un nombre raisonnable de plats supplémentaires.
- Des repas seront servis au personnel conformément à la convention collective.

Aliments dans les résidences

- La pratique habituelle consistant pour chaque campus à commander des aliments de la cuisine demeure inchangée.
- Toutes les communications doivent se faire par téléphone ou courriel, afin que personne n'entre dans la cuisine pour quelque raison que ce soit.
- Les aliments seront préparés et déposés à l'emplacement de collecte centralisé. Pour éviter qu'ils ne se gâtent, ils doivent être ramassés rapidement et entreposés afin de prévenir toute maladie d'origine alimentaire. Les aliments réfrigérés et congelés ne peuvent rester à la température ambiante pendant plus de 30 minutes, et les aliments secs ne doivent pas être exposés à l'humidité ou à la contamination. Le lait ne sera pas livré en vrac aux résidences; il sera servi en contenants d'une portion afin d'avoir une portion par élève, sans partage.
- Rien ne doit être partagé au déjeuner.
- Les élèves ne peuvent pas faire la cuisine ni utiliser des articles courants qui peuvent être partagés, comme des grille-pain. Dans la situation actuelle, il ne peut pas y avoir de cuisson ou de préparation de repas pour le groupe dans la résidence.
- Chaque portion de collation sera emballée individuellement.

Aliments livrés dans des boîtes ou plateaux réutilisables

- Retirer tous les produits et les entreposer comme indiqué. Jeter tous les liquides non consommés dans l'évier et jeter le contenant aux ordures.
- Les boîtes et plateaux doivent être lavés, rincés, désinfectés et gardés à la résidence pour usage quotidien à l'heure des repas.
- **Transport d'aliments des bâtiments où se trouvent des cuisines à d'autres bâtiments**
 - Il est interdit de transporter des aliments dans des véhicules personnels.
 - La meilleure méthode consiste à choisir et à réserver une camionnette du ministère à chaque campus pour les livraisons d'un bâtiment à un autre. Ce véhicule doit être réservé tous les jours et utilisé uniquement à cette fin.
 - Comme aucun voyage n'est prévu, consulter le gestionnaire de l'entretien et choisir une camionnette en bon état, nettoyée et désinfectée, afin qu'il soit possible de placer les repas directement à l'intérieur.
 - Suggestion : Des bacs à pain des services alimentaires peuvent être utilisés car ils sont empilables et peuvent être attachés ensemble au moyen de tendeurs élastiques, évitant ainsi qu'ils ne se déplacent lors des virages.
 - Le bac du bas devrait être vide, afin de ménager un espace de 6 pouces entre les aliments et le plancher.
 - Conserver les bacs à pain dans la camionnette et les désinfecter après usage.

- Le conducteur doit pouvoir essuyer son côté du véhicule, y compris le volant, les poignées de portière, etc. avant et après chaque usage. Dans une camionnette propre et désinfectée, il est facile de le faire systématiquement.

Dispositions générales

- Des collations ou aliments préemballés que l'enfant peut ouvrir seul peuvent être envoyés à l'école. Ces aliments doivent être conservés avec les effets personnels de l'enfant. Les aliments fournis par la famille d'un élève en résidence doivent être conservés dans la cuisine, dans des contenants fermés portant le nom de l'élève sur une étiquette. Si ces aliments doivent être réfrigérés, ils doivent être conservés à un endroit désigné pour la cohorte de l'enfant et ne pas être manipulés par du personnel et des élèves d'autres cohortes. Le personnel de la résidence coordonnera l'accès aux aliments et au réfrigérateur, afin que les surfaces touchées soient nettoyées avant et après.
- Chaque élève devrait apporter sa propre bouteille d'eau réutilisable, qui pourra être remplie au besoin au poste de remplissage. Les fontaines doivent être fermées et l'eau qui les alimente doit être coupée. Les surfaces touchées doivent être essuyées après le remplissage.
- Les élèves de tout âge doivent manger et boire dans la salle de classe avec leur cohorte afin de minimiser les risques de contact et de transmission et de maintenir la distanciation physique dans toute la mesure du possible. Personne, y compris le personnel, ne doit partager ses aliments et boissons.
- Les élèves doivent être orientés dans la même direction si possible.
- Les programmes de déjeuner et de collation peuvent continuer de servir des aliments aux élèves; cependant, ils ne doivent pas autoriser le service de repas de genre familial, et les enfants ne doivent pas se servir eux-mêmes. Les aliments fournis doivent être préemballés dans toute la mesure du possible. Les écoles sont invitées à collaborer avec leurs équipes et fournisseurs pour établir le fonctionnement de ces programmes compte tenu des mesures qui sont en place, notamment en servant les aliments ou collations dans des contenants individuels pour limiter le nombre de contacts quotidiens (ces contenants peuvent être remplis par un bénévole ou un membre du personnel et déposés dans les salles de classe afin d'éviter que les élèves ne fassent la file et occasionnent un encombrement dans le couloir). Au besoin, des bénévoles peuvent acheter les aliments pour le programme de déjeuner et de collation et les déposer (p. ex., sur les tables à l'entrée principale).
- Les aliments fournis par la famille doivent être conservés avec les effets personnels de l'enfant. Si ces aliments doivent être réfrigérés, ils doivent être conservés à un endroit désigné pour la cohorte de l'élève et ne pas être manipulés par du personnel d'autres cohortes. Les dîners doivent être sans déchets dans toute la mesure du possible.
- La DEPA décourage la livraison des dîners. Lorsqu'un élève a oublié son dîner, une livraison sans contact est possible à l'entrée principale. Le parent devrait être autorisé à emprunter l'entrée principale et à déposer le dîner sur la table à la réception, puis quitter aussitôt l'immeuble. Le bureau principal demanderait alors à l'élève d'aller prendre son dîner.
- Les services alimentaires commerciaux doivent appliquer l'analyse des risques aux points critiques (HACCP) sous la supervision du gestionnaire des services alimentaires ou du fournisseur de services, selon le cas.
- Les heures du dîner pourraient devoir être échelonnées afin de permettre aux élèves et aux membres du personnel de se laver les mains avant de manger, sans encombrer les salles de bain ou les postes de lavage des mains.

- Après le dîner, les surfaces doivent être nettoyées et désinfectées. La direction de l'école doit affecter le personnel d'entretien à ce travail. Si la météo le permet, il serait possible de prendre le dîner dehors, en tenant compte de la présence éventuelle d'abeilles, etc. à certaines périodes de l'année.
- Le personnel et les élèves ne pourront acheter de dîner. Des repas fournis par l'école seront fournis aux élèves en résidence dans des contenants à usage unique et non sous forme de buffet.
- Rétérer l'interdiction de partager aliments, couverts, condiments et boissons.
- Rappeler au personnel et aux élèves de maintenir la distanciation physique.

*NOTA : Pour ce qui est de la consommation d'aliments et de boissons à l'école, il est entendu que :

- le personnel et les élèves pratiqueront une bonne hygiène des mains avant de manger et après;
- chaque élève recevra une collation ou un repas individuel, et qu'aucun aliment ne sera partagé;
- chaque élève devra apporter sa propre bouteille étiquetée, qu'il conservera tout au long de la journée et ne partagera avec personne, et qu'au lieu de boire aux fontaines, les élèves et les membres du personnel devront remplir leur bouteille d'eau;
- les écoles retireront tous les aliments libre-service, et qu'il sera interdit aux élèves d'utiliser le four à micro-ondes;
- les couverts réutilisables seront nettoyés après usage;
- les écoles et résidences n'organiseront pas d'activités dans le cadre desquelles les élèves prépareront ou serviront des aliments;
- les services alimentaires de l'extérieur, y compris les programmes de nutrition, seront fournis aux élèves qui souhaitent y participer; une formule d'aliments pour emporter est privilégiée; les surfaces, bacs et contenants qui entrent en contact avec des aliments doivent être désinfectés avant et après usage;
- toute question doit être adressée à Murray Black, chef des services alimentaires, DEPA, au 905 878-2851, poste 250.

Déplacements dans les écoles

- Dans la mesure du possible, le personnel et les élèves devraient utiliser les escaliers. Le membre du personnel qui doit prendre l'ascenseur doit le faire seul. Si un élève doit prendre l'ascenseur, une supervision appropriée doit être exercée. S'il est impossible d'assurer la distanciation physique pour superviser un élève dans un ascenseur, le personnel doit porter un ÉPI approprié.
- Les gestionnaires examineront les escaliers pour déterminer s'il est possible d'y circuler dans les deux directions tout en maintenant la distanciation physique. Les écoles et résidences pourraient devoir élaborer et appliquer des plans de circulation afin d'assurer la circulation en sens unique dans les escaliers, et prévoir une signalisation à cette fin.
- Comme dans le cas des escaliers, la circulation devra être évaluée dans les couloirs pour déterminer s'il est possible de maintenir la distanciation physique. Dans la plupart des cas, les couloirs seront assez larges pour permettre la circulation dans les deux directions. Des rappels visuels ou autres (selon les besoins des élèves) pourraient devoir être prévus afin d'aider les élèves à se conformer aux consignes.
- Les casiers ne devraient pas être utilisés. Les élèves s'y rassembleraient, les cohortes entreraient en contact et il serait impossible de maintenir la distanciation physique dans les couloirs. Le fardeau que représenterait la désinfection des casiers conformément à nos protocoles de nettoyage renforcés est également un facteur important qui a motivé la décision de ne pas permettre leur utilisation. Le personnel d'entretien ne peut ajouter la désinfection des casiers à

ses tâches de nettoyage renforcées; les écoles doivent donc envisager d'autres moyens de gérer les effets personnels des élèves dans les salles de classe.

- Les effets personnels d'élèves différents ne doivent pas entrer en contact et ne doivent pas être conservés à des endroits où il pourrait y avoir des encombrements et où la distanciation physique pourrait être difficile. Il est recommandé que les élèves conservent leurs effets personnels dans un sac à dos accroché au dos de leur chaise. Il faudra planifier soigneusement le rangement des manteaux, chaussures d'extérieur, etc. à chaque emplacement afin que les élèves puissent maintenir la distanciation physique lorsqu'ils y ont accès.

Transport

- Tous les chauffeurs d'autobus recevront un ÉPI obtenu par la DEPA par l'entremise de la chaîne d'approvisionnement du MSGSC. Ils seront tenus de porter un masque dans l'autobus et un écran facial pendant que les élèves montent et descendent. Des exceptions raisonnables pourront être accordées. Les sociétés de transport fourniront des masques médicaux et des dispositifs de protection oculaire (p. ex., écrans faciaux) aux conducteurs et surveillants d'autobus scolaire et aux aidants. Les dispositifs de protection oculaire ne doivent pas nuire à la conduite sécuritaire des véhicules; ils visent à protéger les conducteurs lorsqu'ils sont en contact étroit avec les élèves, notamment quand ceux-ci montent et descendent.
- L'autobus scolaire ne compte pas dans la cohorte de l'école ou de la résidence aux fins de distanciation pour la COVID-19.
- Les fenêtres devraient toujours être ouvertes (ou entrouvertes par mauvais temps), et la distanciation physique doit être maintenue dans toute la mesure du possible. Pour cette raison, les élèves devront être vêtus de façon appropriée dans l'autobus. La possibilité de laisser les fenêtres ouvertes doit être pesée au regard du confort des élèves.
- Les élèves devront porter un couvre-visage conforme aux exigences de l'école :
 - Tous les élèves de la 4^e à la 12^e année seront tenus de porter un couvre-visage (masque non médical). Des exceptions raisonnables seront accordées. Les élèves de la maternelle à la 3^e année seront encouragés à porter un couvre-visage.
 - Des exceptions correspondant à celles s'appliquant dans une école/résidence de la DEPA seront accordées aux élèves.
 - Les élèves sont également encouragés à apporter leur propre désinfectant pour les mains au cas où ils auraient besoin de s'en servir pendant leurs déplacements.
- Dresser des plans d'attribution des places qui regroupent les élèves d'une même cohorte dans une section, ou les frères et sœurs dans le même siège, et maximiser la distanciation physique dans toute la mesure du possible. Les élèves devront occuper uniquement le siège qui leur a été attribué et ne pourront changer de place. Le plan d'attribution des places aidera les bureaux de santé à faire la recherche de contacts qui pourraient avoir été exposés à la maladie advenant qu'il y ait un cas positif confirmé. Afin de permettre le retour à l'école cinq jours par semaine, la DEPA pourrait devoir attribuer le même siège à plus d'un élève, et s'approcher de la capacité maximum des autobus.
- Si le « modèle adapté » est en vigueur, tout sera mis en œuvre pour que la distanciation physique entre les élèves soit maintenue quel que soit le moyen de transport (voiture, autobus, autocar, avion), dans la mesure du possible.
- Selon le modèle adapté, des cohortes seront formées pour les autobus, selon l'emplacement géographique. Tout sera mis en œuvre pour que la distanciation physique soit maintenue sans

égard au moyen de transport, et la DEPA tentera de prévoir un seul enfant par siège, sauf s'il est nécessaire que deux enfants partagent le même siège.

- Dans les autobus, les surfaces fréquemment touchées (p. ex., barres, sièges) seront désinfectées deux fois par jour au moyen d'un produit doté d'un DIN dont on a confirmé qu'il est efficace contre la COVID-19. Du désinfectant pour les mains sera également disponible dans chaque véhicule scolaire.
- Des trousse en cas de maladie, contenant des masques supplémentaires, seront placées dans tous les autobus scolaires au cas où un élève serait malade dans l'autobus. Les élèves qui présentent des signes de maladie dans l'autobus seront isolés, si l'espace le permet.
- Les élèves en résidence sont invités à apporter uniquement les articles qui leur sont absolument nécessaires, et à n'utiliser qu'une seule valise standard par semaine.
- Les aides-enseignantes et aides-enseignants, infirmières et autres membres du personnel qui aident les élèves à monter dans l'autobus et à descendre, ainsi que les guides qui doivent se déplacer avec les élèves, doivent suivre les protocoles de santé et de sécurité et utiliser l'ÉPI obligatoire fourni.
- Les heures de début des cours pourraient être modifiées au besoin en fonction des horaires de transport.
- Les conducteurs d'autobus prendront les présences tous les jours et fourniront une copie du registre des présences à leur chef de service et à l'école. Le personnel de l'école prendra note de l'heure à laquelle chaque élève a monté dans l'autobus et en est descendu, et du numéro des autobus.
- L'utilisation de véhicules personnels est privilégiée (ou encore la marche ou le vélo, si la distance le permet).
- La direction de la résidence doit prendre note de tout changement aux plans d'attribution des places; un registre des plans classés selon la date doit être conservé afin de contribuer à la recherche de contacts au cas où un élève ou un conducteur contracterait la COVID-19.
- Les élèves qui vivent dans le même ménage ou font partie de la même cohorte en classe devraient s'asseoir ensemble, si nécessaire.
- Les gestionnaires de résidence ou directions d'école peuvent prendre des mesures pour assurer la conformité aux plans d'attribution des places à des fins de recherche des contacts.
 - John Grochot, coordonnateur du transport, collaborera avec les gestionnaires pour établir un plan d'attribution des places pour tous les modes de transport.
- Dans la mesure du possible, veiller à ce que personne ne prenne place sur le siège situé directement derrière le conducteur de l'autobus scolaire, afin de maintenir la distanciation physique.
- Les gestionnaires de résidence ou directions d'école, en collaboration avec John Grochot, coordonnateur du transport, et les services de transport des écoles, devraient prévoir des mesures d'adaptation pour les élèves immunodéprimés ou dont l'état de santé les rend vulnérables, et les élèves ayant des besoins particuliers en matière de transport (p. ex., prévoir un véhicule distinct, leur donner une place à l'avant de l'autobus scolaire) et communiquer les renseignements pertinents à l'exploitant aux fins de la partie du plan de soins relative au transport.
 - Les Services de santé aux élèves élaboreront des plans de mesures d'adaptation réalistes dans le cadre du plan de soins des élèves immunodéprimés ou dont l'état de santé les rend vulnérables et qui ont des besoins particuliers en matière de transport, en collaboration avec la direction de l'école et avec l'approbation du surintendant de l'école.

- Une formation devrait être fournie au besoin aux conducteurs et surveillants d'autobus scolaire et aux aidants pour veiller à ce qu'ils comprennent, suivent et appliquent les mesures de santé et de sécurité.
- Les mesures de santé et de sécurité devraient être communiquées clairement aux parents et tuteurs d'élèves pour s'assurer que le système de transport adapté leur convient et qu'ils expliqueront les directives aux élèves afin que ces derniers les suivent.
- Les fournisseurs de services de transport scolaire devraient également consulter le document [Directives en matière de santé et de sécurité pendant la COVID-19 pour les employeurs du secteur du transport des élèves](#) de l'Association de santé et sécurité pour les services publics.

Ressources supplémentaires

[Directives fédérales pour l'exploitation d'autobus scolaires](#)

- Selon notre scénario adapté, la DEPA réduira le nombre d'élèves en résidence qui utilisent chaque mode de transport (camionnettes, autobus, avions) afin de permettre la distanciation physique, et les élèves en résidence se présenteront une semaine sur deux.

Réunions du conseil d'école et autres réunions de parents

- Les réunions du conseil d'école seront virtuelles jusqu'à nouvel ordre.
- Les séances d'orientation pour la première journée d'école à l'intention des parents seront virtuelles.
- Les conférences parents-enseignants auront lieu en ligne.

Activités saines

Les écoles sont des lieux où l'on peut participer à un certain nombre d'activités en dehors de l'environnement traditionnel de la classe. Dans la mesure du possible, ces activités doivent continuer à être proposées aux élèves pour favoriser l'engagement, la santé, le bien-être mental et le développement. Les écoles peuvent autoriser l'utilisation d'équipements portables partagés (par exemple, ballons, jouets à roulettes) car le jeu avec des équipements portables favorise l'activité physique et permet aux enfants de pratiquer leurs aptitudes motrices et sociales. Les équipements partagés peuvent être désinfectés entre chaque classe/cohorte, et les élèves doivent se laver les mains après les avoir utilisés. Les écoles peuvent également autoriser les enfants à « sortir » des équipements et à nettoyer chaque article après chaque utilisation.

Dans la mesure du possible, les écoles devraient déterminer comment modifier les jeux ou activités par souci de sécurité. Par exemple, le jeu de « chat » pourrait être remplacé par le « chat fantôme », où les enfants marchent sur leur ombre au lieu de se toucher.

La récréation ne doit pas remplacer le cours d'éducation physique, car les deux ont leurs avantages propres. Au moment de dresser les plans de leçon d'éducation physique, les écoles pourraient choisir des activités qui limitent le partage d'équipement (p. ex., les élèves utilisent une station d'exercice à tour de rôle, et l'équipement est nettoyé avant et après chaque utilisation) et les contacts entre élèves (p. ex., chaque enfant touche les autres avec sa propre nouille de piscine et non avec les mains, et n'oublie pas de garder ses distances).

Comme certains élèves ne seront pas en forme parce qu'ils ont été peu actifs au cours des derniers mois, les écoles pourraient pratiquer la surcharge progressive afin d'assurer une augmentation sécuritaire et graduelle de la charge d'exercice.

La distanciation physique, le lavage des mains et l'adoption de stratégies de protection de la santé dans les bâtiments revêtent une importance particulière pendant les activités intérieures d'éducation physique en raison du rythme respiratoire accru des élèves.

Il sera possible de répondre à la plupart des attentes générales du domaine d'étude de la musique sans utiliser d'instruments dans le cadre du curriculum d'arts du palier élémentaire et secondaire. Pour les cours de musique et d'art dramatique, des instruments qui ne nécessitent pas de souffler de l'air par la bouche, tels que les instruments à percussion ou à cordes, pourraient être utilisés à la place des instruments à vent en bois, plus risqués, qui présentent un risque de propagation d'aérosols et de gouttelettes. Le chant et la projection de la voix sont également des activités à haut risque qui comportent un risque de transmission virale par des aérosols et des gouttelettes. C'est pourquoi le chant n'est pas autorisé, sauf s'il est exécuté derrière un écran de plexiglas intégral (même à l'extérieur). L'enseignement en classe de ces activités à haut risque peut être remplacé par de la pratique en plein air (si le temps le permet), ou par des cours de théorie musicale, d'histoire du théâtre ou d'anatomie vocale. Une autre option consiste à poursuivre l'enseignement en ligne de certains instruments, chœurs ou ensembles, ou à pratiquer en plein air dans des groupes plus petits et bien espacés.

Stratégie de réduction des risques

- Prévoir des pauses à l'extérieur pour les élèves (p. ex., au moment de la récréation).
- Modifier le cours d'éducation physique.
- Revoir les cours de musique et d'art dramatique.
- Maintenir les sports et clubs, assortis de contrôles renforcés.
- Structurer les temps libres.

Pauses à l'extérieur

- Ne pas limiter les récréations à l'extérieur pour les enfants.
- Se laver ou se désinfecter les mains avant et après la récréation ou l'utilisation d'équipement fréquemment touché.
- Accroître la supervision pour limiter les comportements à risque élevé; cela pourrait être possible en échelonnant les récréations.
- Dans la cour d'école, séparer les cohortes, lesquelles ne devraient jamais se trouver à proximité l'une de l'autre, même pendant la récréation.
- Informer les parents du fait que leurs enfants devront être prêts à passer des périodes prolongées dehors lors des périodes d'apprentissage et des récréations.
- Tous les élèves de la DEPA devront demeurer sur les terrains de l'école afin de maintenir les cohortes et d'assurer une recherche précise des contacts.

Temps libres structurés

- Fixer un nombre maximum d'occupants par pièce, imposer des directives strictes de distanciation physique et installer des affiches dans tous les espaces communs (p. ex., bibliothèque, cafétéria, aires communes des résidences, salles réservées au personnel, etc.).
- Encourager les élèves à aller dehors quand ils ne sont pas en classe.

- Remplacer les temps libres non structurés par des périodes d'étude supervisée, dans la mesure du possible. Ces périodes peuvent avoir lieu dehors, si le temps le permet.

Voyages et excursions

- Il n'y aura pas de voyages, d'excursions, ni d'activités nécessitant des services de transport collectif.

Clubs et sports

- Les écoles peuvent offrir des clubs et des sports organisés s'il est possible de maintenir la distanciation physique et si les équipements et locaux sont nettoyés et désinfectés après usage.

Élèves apprenant le français

- Veiller à ce que les familles comprennent bien toutes les communications, les nouveaux protocoles et les mesures de sécurité.
- Veiller à ce que les parents et les élèves connaissent leurs droits et obligations ainsi que la possibilité de recevoir du soutien et d'assurer l'accessibilité.
- Les enseignantes-ressources et enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté doivent continuer d'évaluer et d'orienter les nouveaux arrivants en août et septembre.
- Les évaluations diagnostiques devraient avoir lieu tôt afin de déterminer les lacunes et le rattrapage à faire pour compenser la perte des habiletés en langue française.
- Fournir aux élèves et aux parents l'accès à la technologie et la formation nécessaire pour l'utiliser.
- Fournir des services d'interprétation téléphonique et des communications traduites.

Aires réservées aux sciences, à l'éducation physique, à la musique, à l'éducation coopérative et aux ateliers

- Les enseignantes et enseignants de sciences, d'ateliers, de formation technique et d'éducation physique appliqueront des protocoles de désinfection des surfaces touchées fréquemment dans la salle de classe; ils montreront aux élèves à bien nettoyer et désinfecter l'ÉPI, l'équipement, les fournitures et les outils avant et après usage et les superviseront dans ces tâches.
- Dans les cours élémentaires et les cours secondaires pertinents d'éducation physique et santé, il y a lieu de tenter de répondre aux attentes générales des domaines Vie active et Compétence motrice à l'extérieur, si possible.
- Reporter les sports de contact et d'équipe qui ne sont pas conformes aux lignes directrices de distanciation physique.
- Les enseignantes et enseignants demanderont au besoin du désinfectant et des essuie-tout supplémentaires au personnel d'entretien.
- Tenir les activités à l'extérieur dans la mesure du possible.
- S'assurer que les personnes qui utilisent des objets partagés les désinfectent.

*NOTA : La direction d'école supervisera les plans établis pour la musique, l'éducation physique, etc. pour s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de sécurité et de santé publique.

Sciences, formation technique, ateliers

- Nettoyer les outils à main et l'équipement que touchent les membres du personnel et les élèves.
- Former les cohortes de manière à s'assurer que toutes les pratiques de distanciation physique sont respectées.

Éducation coopérative

- Les placements en éducation coopérative peuvent être offerts de façon virtuelle si possible.
- Des placements en personne en milieu communautaire peuvent être effectués dans le respect des directives et recommandations du bureau de santé, des directives de la DEPA et des exigences relatives à la sécurité et au contenu du programme-cadre d'éducation coopérative.
- L'éducation coopérative est un élément clé des programmes de Majeure Haute Spécialisation, du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et des programmes à double reconnaissance de crédit.

Programmes à double reconnaissance de crédit et programmes de Majeure Haute Spécialisation

- Les programmes et cours à double reconnaissance de crédit continueront d'être offerts dans toute la mesure du possible.
- Les certifications aux fins d'un programme de Majeure Haute Spécialisation pourront toujours avoir lieu, mais certaines pourraient être virtuelles.

Musique et art dramatique

Il sera possible de répondre à la plupart des attentes générales du domaine d'étude de la musique sans utiliser d'instruments dans le cadre du programme-cadre d'arts du palier élémentaire et secondaire.

Les cours pourraient être offerts de différentes façons pour répondre aux attentes générales du programme-cadre en musique; par exemple, apprentissage entièrement à distance, enseignement en personne et enseignement assorti de performances à risque réduit (p. ex., enseignement à l'école dans de grandes pièces, restrictions quant aux types d'instruments joués au sein d'un groupe), ou enseignement en personne sans performances en direct.

Les conseils scolaires peuvent consulter l'[Ontario Music Educators' Association](#) pour des conseils sur l'enseignement de la musique conforme aux recommandations actuelles en matière de santé publique.

Santé, conditionnement physique, piscines et éducation physique

- Tenir les cours d'éducation physique à l'extérieur dans la mesure du possible. Les gymnases ne devraient être utilisés que s'il est possible de maintenir la distanciation physique.
- Modifier les activités afin de réduire le partage d'équipement. L'équipement partagé doit être approuvé par la direction d'école conformément aux lignes directrices de sécurité et de santé publique, et il doit être désinfecté régulièrement.
- Les élèves devraient être encouragés à pratiquer une bonne hygiène des mains avant de faire de l'activité physique et d'utiliser de l'équipement et après.
- Les piscines seront fermées et l'équipement de conditionnement physique ne sera pas accessible.
- Pas plus de quatre personnes en même temps pourront occuper les vestiaires.
- Privilégier les activités qui comportent peu de contacts étroits plutôt que celles qui nécessitent beaucoup d'interactions personnelles.
- Consulter les [conseils d'OPHEA](#) sur la COVID-19.

Les enseignantes et enseignants itinérants (p. ex., enseignantes ou enseignants de langue orale, etc.) peuvent être inclus dans une cohorte. S'il n'est pas possible de le faire, il y aurait lieu d'envisager de fournir l'enseignement de la langue orale à distance.

- Le personnel de supervision limitera dans la mesure du possible le nombre de contacts avec le personnel itinérant.
- Le personnel itinérant respectera les protocoles d'hygiène des mains, de distanciation physique, d'utilisation d'ÉPI et les autres protocoles de santé et de sécurité appropriés lorsqu'ils entrent dans une nouvelle salle de classe.
- Les directions d'école et les enseignantes-ressources et enseignants-ressources en éducation de l'enfance en difficulté feront part des protocoles de la DEPA aux partenaires communautaires afin d'élaborer des protocoles permettant aux professionnels de la santé réglementés, aux professionnels du service social réglementés et aux paraprofessionnels (p. ex., ergothérapeutes ou physiothérapeutes) d'accéder aux écoles.
- Les protocoles seront également communiqués dans le cas des élèves qui pourraient effectuer uniquement l'apprentissage à distance.

Laboratoires d'informatique et appareils personnels des élèves

- Les laboratoires d'informatique seront accessibles aux élèves pour une utilisation dirigée minimale. L'école peut assigner un ordinateur aux membres du personnel qui en ont besoin pour l'apprentissage à distance; ceux-ci doivent les essayer avant et après usage avec une lingette désinfectante approuvée. Ces ordinateurs doivent également être disposés de façon à maintenir la distanciation physique si plus d'un membre du personnel est sur place. L'école doit aussi faire le suivi de la fréquentation des laboratoires d'informatique en prenant note du nom du membre du personnel, de l'ordinateur utilisé, de la date et de l'heure.
- Les élèves peuvent apporter leurs appareils personnels (p. ex., ordinateurs portables, Chromebooks) en classe pour des activités éducatives. Ils doivent utiliser uniquement le Wi-Fi réservé aux élèves de la DEPA.
- Dans la mesure du possible, les élèves devraient travailler avec des appareils qui leur ont été confiés directement, par exemple, l'équipement financé par la Somme liée à l'équipement spécialisé (SEP) et l'équipement utilisé pendant la période de fermeture, qu'ils devraient pouvoir continuer à utiliser. Les écoles qui ont fait don d'équipement aux élèves l'an dernier recevront d'autres appareils.
- Consulter le site Web du Conseil pour l'éducation technologique en Ontario pour obtenir des suggestions sur l'enseignement de l'éducation technologique dans le respect des recommandations actuelles de la santé publique et dans des environnements virtuels.

Rassemblements, récréations et structures de jeux extérieures

- Les élèves doivent passer la récréation dans une zone particulière de la cour avec leur cohorte. Il est recommandé d'envoyer les élèves à la récréation et de les faire rentrer à l'école classe par classe pour éviter les files et les encombrements. La distanciation physique doit être maintenue dans les files.
- Une cohorte peut utiliser une structure de jeu extérieure chaque jour.
- Les rassemblements en personne sont interdits à l'intérieur. Ils peuvent avoir lieu à l'extérieur si la distanciation physique et les cohortes sont maintenues.

Bibliothèque/aire d'apprentissage commune

- Ces endroits sont inaccessibles pour le moment, sauf pour des groupes nombreux par souci de distanciation physique.

- Les bibliothécaires devraient fournir des services de bibliothèque virtuels et établir des processus de livraison de livres et autres matériels prêtés sans contact, y compris pour les élèves qui feront de l'apprentissage à distance.
- Désinfecter et assainir les ressources qui ont été consultées et remises.
- Le personnel de la bibliothèque peut visiter les salles de classe virtuellement ou en personne, selon un horaire établi, pour améliorer l'apprentissage et proposer des ressources (p. ex., lecture à haute voix, soutien à la recherche, etc.).
- Envisager de créer un « chariot-bibliothèque » avec des ressources à partager toutes les semaines avec les classes, qui seront désinfectées à la fin de la semaine; le chariot-bibliothèque sera remplacé par un autre la semaine suivante pour une autre classe.

À consulter

- *Principal Connections*, été 2020
- *Leading with Hope: A Reflective Guide for Catholic Schools in a New Reality*
- *School Resumption FAQ and Handbook*, OCSOA
- *2020-2021 School Re-Entry Plan* (Alberta)
- Recommandations de Sick Kids
- *Forging a Path Forward (How to Design a Responsive Return Plan)*
- <https://www.cultofpedagogy.com/reopening-school-what-it-might-look-like/>
- <https://www.npr.org/2020/04/24/842528906/what-it-might-look-like-to-safely-reopen-schools>
- https://www.weareteachers.com/denmark-reopening-schools/#.XqTQ2p_u7xg.email
- <https://www.kqed.org/mindshift/55838/seven-distance-learning-priorities-to-consider-before-reopening-schools>
- <https://www.edutopia.org/article/getting-ready-teach-next-year>
- Ontario Art Education Association, 22 juin 2020
- <https://www.edutopia.org/article/distance-learning-strategies-bring-back-classroom>
- Approche visant la réouverture des écoles pour l'année scolaire 2020-2021
- Teaching Music Class – OMEA
- <https://schools.forhealth.org/risk-reduction-strategies-for-reopening-schools/> - Harvard School of Public Health
- Knowing the Learner Cards (Edugains)
- <https://www.cultofpedagogy.com/9-ways-online-teaching/>
- <https://littlelearningcorner.com/2020/06/20-tips-to-prepare-kids-for-kindergarten-during-covid.html>
- Document d'orientation du ministère de l'Éducation, 30 juillet 2020
- Ressources d'EPS Canada ou site Web de Association pour la santé et l'éducation physique de l'Ontario (Ophea)
- Site Web du Conseil pour l'éducation technologique en Ontario
- <https://georgecouros.ca/blog/archives/11801>

Annexe A - RCR à mains seules pour le public

RCR à mains seules pour le public* en 4 étapes faciles, en temps de pandémie à la COVID-19.

1. Note du transcripteur : Illustration d'un téléphone cellulaire

Composez le 911 et demandez un DEA

Ne tardez pas – AGISSEZ!

Si vous êtes seul, composez le 9-1-1 sur votre cellulaire et utilisez ce dernier en mode mains libres. Dites-le si vous soupçonnez la COVID-19.

2. Note du transcripteur : Illustration d'un rouleau d'essuie-tout avec le symbole +

Prévenez la contamination en déposant un linge, une serviette ou un vêtement sur la bouche et le nez de la victime.

Ceci aidera à prévenir toute propagation du virus par l'air contaminé ou la salive.

3. Note du transcripteur : Illustration d'une personne qui effectue des compressions thoraciques (RCR) sur une personne couchée

Appuyez vite et fort au milieu du thorax.

Effectuez les compressions au rythme de la chanson *Stayin' Alive* ou d'environ 100 à 120 par minute. Continuez jusqu'à ce qu'une personne prenne le relais ou que la victime commence à réagir.

4. Note du transcripteur : Illustration d'un cœur rouge avec un éclair au milieu

Utilisez le DEA dès que vous l'obtenez.

Les DEA sont sécuritaires et faciles à utiliser. Mettez l'appareil en marche et suivez les instructions vocales.

Après une tentative de RCR à mains seules

Lavez ou jetez le linge, la serviette ou le vêtement qui a été utilisé pour couvrir le visage de la victime. Lavez bien vos mains avec de l'eau et du savon. Un gel à base d'alcool est une autre solution.

Si vous voyez quelqu'un perdre subitement conscience ou une personne inconsciente, vous pourriez lui sauver la vie en utilisant votre téléphone et vos mains. N'hésitez pas! Vous ne pouvez pas lui faire mal, mais seulement l'aider.

coeuretavc.ca/rcr

Note du transcripteur : Logo de Cœur + AVC

RCR à mains seules* pour le public

en 4 étapes faciles, en temps de pandémie à la COVID-19

 <p>Composez le 9-1-1 et demandez un DEA.</p> <p>Ne tardez pas – AGISSEZ! Si vous êtes seul, composez le 9-1-1 sur votre cellulaire et utilisez ce dernier en mode mains libres. Dites-le si vous soupçonnez la COVID-19.</p>	 <p>Prévenez la contamination en déposant un linge, une serviette ou un vêtement sur la bouche et le nez de la victime.</p> <p>Ceci aidera à prévenir toute propagation du virus par l'air contaminé ou la salive.</p>	 <p>Appuyez vite et fort au milieu du thorax.</p> <p>Effectuez les compressions au rythme de la chanson <i>Stayin' Alive</i> ou d'environ 100 à 120 par minute. Continuez jusqu'à ce qu'une personne prenne le relais ou que la victime commence à réagir.</p>	 <p>Utilisez le DEA dès que vous l'obtenez.</p> <p>Les DEA sont sécuritaires et faciles à utiliser. Mettez l'appareil en marche et suivez les instructions vocales.</p>
--	--	--	---

Après une tentative de RCR à mains seules

Lavez ou jetez le linge, la serviette ou le vêtement qui a été utilisé pour couvrir le visage de la victime. Lavez bien vos mains avec de l'eau et du savon. Un gel à base d'alcool est une autre solution.

Si vous voyez quelqu'un perdre subitement conscience ou une personne inconsciente, vous pourriez lui sauver la vie en utilisant votre téléphone et vos mains. **N'hésitez pas! Vous ne pouvez pas lui faire mal, mais seulement l'aider.**

coeuretavc.ca/rcr

*L'icône du cœur et de la / seule et l'icône du cœur et de la / suivie d'une autre icône ou de mots sont des marques de commerce de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

